



CATANA³roup

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2015 / 2016**



CATANA

CATAMARANS

Plus loin dans la vitesse.



Un temps d'avance.
One step ahead.





BALI
CATAMARANS





Usine de Canet en Roussillon (66)





Port Pin-Rolland S.A.S



CATANA Group



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2015 / 2016

SA CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 13 221 227 Euros
Siège social : Zone Technique du Port – 66140 CANET EN ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN – APE : 3011 Z
Exercice social : du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

SOMMAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration	03
o Rapport de gestion du groupe.....	04
o Rapport de gestion de la SA CATANA GROUP.....	39
- Rapport sur le contrôle interne	52
o Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	53
o Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne.....	64
- Comptes au 31 août 2016	67
o Comptes consolidés CATANA GROUP au 31/08/16.....	68
o Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	114
o Comptes sociaux CATANA GROUP au 31/08/16.....	117
o Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	142
o Rapport spécial des commissaires aux comptes	145
o Attestation.....	149

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

2015 / 2016

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2016 et sur toutes questions accessoires.

Nous avons établi un seul rapport de gestion en vue de vous exposer dans une première partie les comptes et l'activité du groupe consolidé, et dans une deuxième partie les comptes de la seule Société « CATANA GROUP » (anciennement dénommée « PONCIN YACHTS »).

A. Rapport de gestion du groupe

1. Faits marquants et Activités du groupe au cours de l'exercice 2015/2016

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Activité

Evoluant dans un marché du catamaran dynamique, CATANA GROUP a poursuivi sa forte dynamique de croissance dans les ventes de bateaux neufs, accentuant un peu plus son plan de recentrage sur cette activité.

Avec l'entrée réussie sur le marché de la gamme BALI, CATANA GROUP s'est doté d'une base plus large de son activité de ventes de bateaux neufs, en rupture avec le modèle de niche et ses limites de visibilité.

Cautionnée par la notoriété historique de CATANA et sa capacité reconnue à créer des bateaux de grande qualité et très innovants, la marque BALI a permis au groupe de s'inscrire sur le segment central du marché, puissant relai de développement additionnel pour le groupe.

En l'espace de deux ans, et au prix d'un plan d'investissement soutenu, le groupe a pu doter cette nouvelle marque de catamarans de trois modèles « voiliers » (BALI 4.0, BALI 4.3, BALI 4.5) et d'un modèle « moteur » (BALI 4.3 MY) prenant ainsi 16 M€ de chiffre d'affaires à ce marché très concurrentiel.

Cette performance démontre le très bon accueil du marché pour ce concept très novateur (*open space*, nombreux espaces de vie, large autonomie en eau et carburant, ventilation naturelle performante, ...) dont les 3 modèles ont déjà été élus bateaux de l'année, deux fois aux Etats-Unis (BALI 4.5 et BALI 4.3) et en octobre dernier en Italie lors du salon de Gênes (BALI 4.0).

Par ailleurs, la gamme CATANA dispose d'une offre produit complète et mature dans les unités de grandes tailles avec le CATANA 62 et le CATANA 70, tailles qui avaient été préférentiellement choisi par le groupe en 2012 pour démarrer le renouvellement de la gamme.

Ce choix stratégique avait été motivé par une volonté d'une part d'accroître le positionnement élitiste de la marque CATANA mais aussi de privilégier les unités à forte valeur ajoutée dans une période où le marché offrait peu de visibilité sur les volumes (période post crise 2011).

Les versions millésimées « 30^{ème} anniversaire » sur les modèles CATANA 42 et CATANA 47 ont permis de maintenir une bonne dynamique commerciale sur ces deux modèles à l'aube d'un retour en force de la marque sur un segment de taille plus porteur de volume avec l'arrivée prochaine du nouveau CATANA 53 dont la mise en production des premières unités ont dû être décalées compte tenu de l'effort industriel conséquent déjà déployé par le groupe pour l'émergence de la gamme BALI.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du pôle BATEAUX s'établi à 33.9 M€ mais avec une proportion de 75% de ventes de bateaux neufs contre 45% en 2014/2015 confirmant l'atteinte de l'objectif du groupe sur un nouveau profil d'activités centré sur les ventes de bateaux neufs.

Ces dernières affichent une croissance de près de 50% sur l'exercice et s'établissent à plus de 21 M€ conformes à l'objectif de l'exercice.

Par ailleurs, le pôle BATEAUX enregistre également une activité de vente de bateaux d'occasion (repris sur les ventes de bateaux neufs) de 5.6 M€ permettant d'assurer une bonne rotation de stock et une immobilisation maîtrisée de la trésorerie sur ce poste.

L'activité de brokerage pour le compte des banques est comme prévu en forte diminution et ressort à 1.5 M€.

Avec un chiffre d'affaires de 5.6 M€, le Pôle Services, support logistique, technique et SAV du Groupe, reste sur des très bons niveaux d'activité, dynamisé par la qualité reconnue de son offre en termes de travaux et de manutentions.

Résultats

Le lancement massif de la nouvelle gamme BALI a nécessité des efforts considérables sur le plan marketing et sur le plan industriel pour faire connaître ce nouveau concept et répondre à la très forte demande qui s'est rapidement manifestée.

La mise en place industrielle et les courbes d'apprentissage liées ainsi que les frais d'exposition de cette nouvelle gamme ont pesé lourdement sur les comptes de l'exercice 2014/2015 et surtout ceux de 2015/2016, spécialement sur le premier semestre où le nouveau BALI 4.0 a été mis en chaîne.

Comme chaque année, le pôle service du PORT PIN ROLLAND reste sur un très bon niveau d'activité avec 5.6 M€ de chiffre d'affaires contre 6 M€ en 2015.

Dans ce cadre, le résultat opérationnel ressort négatif de 3 M€ contre 2.4 M€ en 2014/2015.

Le groupe a cependant connu un second semestre plus prometteur impacté favorablement par l'atteinte d'un bon niveau de production et de facturation de la gamme BALI dans un cadre de marges industrielles améliorées.

Ainsi la perte opérationnelle du second semestre s'est limitée à 0.8 M€ alors que celle du premier semestre avait été de 2.2 M€.

Après un résultat financier de -0.3 M€, identique à 2015, le résultat net ressort négatif de 3.3 M€ contre une perte de 2.7 M€ en 2015.

Par ailleurs, CHANTIER CATANA avait dû transiger dans un ancien litige portant sur un grand bateau fabriqué il y a 8 ans. La situation avait conduit les parties à conclure un accord équilibré moyennant un paiement de 600 K€ pour la société comptabilisé sur l'exercice 2014/2015 et un engagement de reprise du bateau pour un prix de 1.4 M€ au plus tard le 31 juillet 2016. CHANTIER CATANA a totalement honoré cet engagement de reprise avant le 31 juillet 2016 mettant définitivement fin au conflit.

Cette même filiale a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice. L'administration fiscale a notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Ce redressement étant contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes.

Bilan et Trésorerie

Le groupe reste dans une difficulté récurrente à obtenir tous les financements nécessaires à l'accompagnement de la forte croissance d'activité.

Pour palier en partie à cette difficulté, CATANA GROUP a décidé en janvier 2016 de mettre en place un montage obligataire flexible avec le fonds BRACKNOR.

CATANA GROUP a tiré tout de suite une première tranche obligataire de 1 M€, qui a été totalement convertie avant le 31 août 2016.

Cette opération a eu pour effet différentes augmentations de capital successives, le capital du groupe passant de 12.2 M€ à 13.2 M€.

Par ailleurs, l'émission de cette tranche a généré la création de 2 816 901 bons de souscription d'actions (BSA) au profit du fond BRACKNOR, BSA qui donnent le droit à une action nouvelle au prix d'exercice de 0.71 €. A ce jour, aucun BSA n'a été exercé.

Les conditions de cours actuel, dessous le nominal de l'action, ne permettent pas actuellement d'envisager le tirage d'une nouvelle tranche.

Malgré l'importance de la perte nette, le groupe enregistre une capacité d'autofinancement légèrement négative de 0.8 M€ avec un bon second semestre où la capacité d'autofinancement est repassée positive de 0.3 M€ après un premier semestre négatif de 1.1 M€.

Le flux général de trésorerie sur l'exercice 2015/2016 ressort négatif de 2.3 M€

De ce fait, l'endettement net reste globalement stable par rapport à 2015 et s'établit à 4.7 M€. Dans un exercice pourtant consommateur de fonds propres, le gearing (ration endettement net sur fonds propres) reste sur un niveau bas de 38 %.

Face à la capacité d'autofinancement négative et à l'accroissement du BFR lié à la croissance des ventes de BALI, le groupe a une nouvelle fois mené une politique de gestion pointue des autres postes du BFR (créances, rotation rapide des stocks d'occasion et déstockage d'unités plus anciennes, fournisseurs).

Ainsi, le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles ressort tout de même positif de 0.7 M€.

Les flux d'investissements (- 2 M€) intègrent :

- la poursuite du développement des modèles de la gamme BALI ainsi que le nouveau CATANA 53 justifiant près de 1.7 M€ d'investissements.
- Des cessions d'immobilisations pour 0.5 M€
- la sortie du périmètre du groupe, après sa cession, de la SARL PONCIN YACHTS AND PARTNER qui génère un flux négatif de 0.9 M€ correspondant à la trésorerie dont

disposait cette filiale au 31/08/15 mais dont la contrepartie étaient dans les dettes d'exploitation pour 1.2 M€, dettes dont la disparition justifie 1.2 M€ des 1.5 M€ d'amélioration du BFR.

Le flux lié aux opérations de financement est négatif de 1 M€ et comprend les effets de l'opération obligataire avec le fonds BRACKNOR qui, net de frais liés à l'opération, a renforcé la trésorerie de 0.8 M€.

Le 1^{er} septembre 2015, CATANA GROUP a cédé sa participation dans PONCIN YACHTS AND PARTNER. Outre l'économie des frais de structure de cette filiale, cette opération a permis un renforcement de trésorerie sur l'exercice de près de 0.3 M€ sans pour autant appauvrir l'activité du groupe. En effet, l'activité essentielle de PONCIN YACHTS AND PARTNER au cours de ces dernières années était la gestion du partenariat avec une banque pour la recommercialisation de navires récupérés par celle-ci après des impayés de clients. Cette activité, amenée logiquement à disparaître, est néanmoins gérée désormais par la filiale PORT PIN ROLLAND.

A une année de la fin de la concession, et sans plus aucun intérêt stratégique, le groupe a décidé de mettre en liquidation sa petite agence commerciale NAUTIC 2000. La procédure a été ouverte le 17 juin 2016 auprès du Tribunal de Commerce d'Antibes. Cette procédure n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes consolidés au 31 août 2016.

1.2 Périmètre de consolidation

Le Groupe CATANA GROUP consolidé est composé des Sociétés suivantes :

- La SA CATANA GROUP	Société consolidante
- La SAS CHANTIER CATANA	à 100,00 % par CATANA GROUP
- La SAS PORT PIN ROLLAND	à 99,70 % par CATANA GROUP
- L'EURL NAUTIC 2000	à 100,00 % par PORT PIN ROLLAND

1.3 Compte de résultat consolidé en K€

	31/08/2016	31/08/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	33 804	36 929
Achats consommés	17 336	20 823
Charges de personnel	5 601	5 013
Charges externes	12 026	10 579
Impôts et taxes	451	490
Dotations / Reprises amortissements	2 485	2 152
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	262	132
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-1 063	-330
Autres produits et charges opérationnels courants	-96	+ 218
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-3 390	- 1 714
Autres produits et charges opérationnels	-359	-673
RESULTAT OPERATIONNEL	-3 031	-2 388
Coût de l'endettement financier	- 257	- 281
Autres produits et charges financiers	-34	18
RESULTAT FINANCIER	-291	-263
Charge d'impôt	-3	-13
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 326	-2 664
Part des minoritaires	0	27
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	-3 326	-2 692

1.4. Informations sectorielles

Le groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

Les résultats par secteurs d'activité, pour les exercices clos en 2016 et 2015 sont détaillés ci-après.

	31/08/2016				31/08/2015			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	29 275	5 700	-1 171	33 804	31 708	6 183	-962	36 929
Dont chiffre d'affaires avec les tiers	28 224	5 580		33 804	30 937	5 992		36 929
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1 051	120		1 171	771	191		962
Résultat opérationnel des activités	-3 220	189		-3 031	-2 685	297		-2 388
Valeur globale des actifs sectoriels	30 626	8 325		38 951	27 687	9 970		37 657
Valeur globale des passifs sectoriels	16 569	2 523		19 092	12 690	2 189		14 879
Investissements	1 464	193		1 657	3 302	209		3 511
Dotations aux amortissements	1 945	540		2 485	1 573	579		2 152
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie	135	16		151	142	24		166

1.5 Bilan en K€

Le bilan du groupe se présente comme suit :

	2015 / 2016	2014 / 2015
Actifs non courants	13 035	13 164
Actifs courants	25 916	24 493
Actifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	1 936
Capitaux propres	12 402	14 954
Passif non courants	5 946	7 523
Passif courants	20 583	15 963
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	1 153
TOTAL du bilan	38 951	39 593

Les actifs non courants 2015/2016 se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles pour 2 601 K€ (frais de développements, concessions) et corporelles pour 8 900 K€ (constructions, matériel) soit un total de 11 501 K€.
- Autres actifs non courants pour 1 534 K€.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs qui s'élèvent au total à 54 001 K€ compte tenu des pertes historiquement réalisées.

Concernant le suivi des valeurs des actifs, un test de valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définies comme unités génératrices de trésorerie.

Les actifs courants totalisent 25 916 K€, dont 9 660 K€ de stock, 10 117 K€ de créances clients, 3 421 K€ d'autres actifs courants et 2 717 K€ de trésorerie, contre un total d'actifs courants de 24 493 K€ au 31 août 2015.

Les fonds propres part du groupe passent de 14 624 K€ au 31 août 2015 à 12 402 K€ au 31 août 2016 du fait du résultat négatif de l'exercice.

Les dettes totalisent 26 529 K€ et sont constituées de 7 425 K€ d'emprunts et dettes financières, de 18 565 K€ de passifs courants, de 424 K€ de provisions long terme, de 114 K€ de passifs non courants.

2. Résultats des filiales consolidées

2.1 BATEAUX

CHANTIER CATANA

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2015 / 2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	25 718	21 827
Résultat d'exploitation	- 3 197	- 2 248
Résultat financier	- 46	- 91
Résultat exceptionnel	33	- 557
Résultat net	- 3 213	-2 895

Pour sa deuxième année de commercialisation, la gamme BALI poursuit son ascension, renforcée par le nouveau BALI 4.0, justifiant la hausse du chiffre d'affaires qui s'établit à 25.7 M€ contre 21.8 M€ en 2014. L'exercice est néanmoins toujours pénalisé par des frais lourds de lancement tant sur le plan marketing que sur le plan industriel justifiant un résultat d'exploitation négatif de 3.2 M€ après 1.4 M€ d'amortissements et de provisions.

2.2 LES SERVICES

SAS PORT PIN ROLLAND

Concession PORT PIN ROLLAND à Saint-Mandrier (VAR).

Environ 400 places à flots et 500 places de stockage à terre offrant tous les services d'un port : stationnement, réparation et carénage, manutention...

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2015 / 2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	8 742	7 405
Résultat d'exploitation	520	872
Résultat financier	- 170	- 280
Résultat exceptionnel	63	119
Résultat net	186	495

Malgré des variations de chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre, lié aux activités à faible marge de ventes de bateaux d'occasion, le PORT PIN ROLLAND conserve une activité de services fortes et à rentabilité constante.

Avec un résultat d'exploitation de 0.5 M€ et un EBITDA de 1.1 M€, le PORT PIN ROLLAND reste sur des bon niveaux de rentabilité.

SARL NAUTIC 2000

Un chantier naval multiservices pour plaisanciers à Port Gallice (Juan-Les-Pins).

Compte de résultat simplifié (en euros)

	2015 / 2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	245	360
Résultat d'exploitation	-104	-52
Résultat financier	729	-8
Résultat exceptionnel	13	
Résultat net	426	- 59

En perte récurrente d'exploitation, et à une année de la fin de la concession, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de NAUTIC 2000.

Le résultat financier correspond au produit lié au compte courant que détenait cette société avec sa maison mère PORT PIN ROLLAND SA.

3. Perspectives du groupe, évolution des affaires

3.1 Au niveau du Groupe

Depuis plus de deux ans, CATANA GROUP a fait du recentrage de son activité sur les bateaux neufs une priorité.

Avec l'apport rapide de la nouvelle gamme BALI, proposant pas moins de 4 modèles en deux ans (BALI 4.0, BALI 4.3, BALI 4.5 et BALI 4.3 Motoryacht), le groupe a ainsi pu générer une croissance forte de cette activité qui a progressé de 50% en 2015/2016.

Si ce premier objectif est atteint, il ne se traduit pas encore dans la rentabilité du groupe, l'émergence rapide de cette nouvelle gamme étant invariablement accompagnée de coût marketing et commerciaux importants et surtout de surcoûts industriels conséquents, propres à chaque lancement de projet.

Les conséquences industrielles qui découlent de la difficulté récurrente à obtenir tous les financements nécessaires à l'accompagnement de la forte croissance d'activité freinent aussi le modèle de rentabilité.

Les performances du second semestre ont toutefois démontré une première inflexion encourageante traduisant une maîtrise croissante des marges industrielles dans un environnement de chaînes de fabrication de plus en plus matures.

Dans ce cadre, la poursuite de la croissance d'activité mais surtout l'optimisation des organisations industrielles vont être plus que jamais les priorités de l'exercice 2016/2017. Ce travail d'optimisation va être facilité par le fait qu'aucun nouveau modèle de la gamme BALI ne rentrera sur chaîne au cours de l'exercice 2016/2017, ce qui permettra d'accélérer ce processus de consolidation industrielle.

La montée en puissance du BALI 4.0 (qui n'avait bénéficié que d'un demi-exercice de fabrication en 2015/2016) et la mise en production des premières unités vendues du CATANA 53 permettront au groupe de connaître de nouveau une forte hausse de ses ventes de bateaux neufs.

Dans le même temps, les équipes de développement du groupe poursuivront leur travail visant à compléter la gamme BALI dans des tailles stratégiques et à poursuivre le développement de la marque CATANA

3.2 Au niveau des principales filiales

3.2.1. CHANTIER CATANA

La société connaîtra de nouveau une croissance significative sous les effets combinés du dynamisme croissant de la gamme BALI ainsi que le lancement du CATANA 53. Dans un environnement industriel de plus en plus stabilisé et performant, ces éléments permettront un redressement significatif de la rentabilité de cette filiale.

3.2.2. PORT PIN ROLLAND

Comme d'habitude, l'activité de PORT PIN ROLLAND restera soutenue et rentable.

4. Activité en matière de recherche et développement

Le groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires,...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

6. Facteurs de risque

6.1 Risques liés à l'activité

6.1.1 Risques liés au marché et à la situation économique

Le marché du nautisme a, ces dernières années, été significativement affecté par la crise économique : Ralenti dès 2007/2008 après la première crise américaine des subprimes aux Etats-Unis, le marché de la plaisance a subi la plus grosse chute de son histoire puisque celui-ci s'est effondré de 50% en moyenne sur le seul exercice 2008/2009 dès octobre 2008 (après la seconde crise des subprimes et la crise économique qui s'en est suivie).

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché provoquant des disparitions de chantier, des procédures judiciaires, des cessions d'entreprises et des restructurations conséquentes.

Ainsi, les crises financières et économiques qui se sont succédées depuis 2008 ont clairement marqué le marché de la plaisance. Une reprise majeure ne peut être envisagée sans que les fondamentaux économiques et financiers soient de nouveau et surtout durablement réunis.

En effet, l'achat d'un bateau reste un acte passion, les navires de plaisance constituent donc des biens de « 3^{ème} nécessité ». Il est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

Ainsi, si le marché semble donner des signes encourageants depuis deux ans, il convient d'adopter une approche prudente tant les climats mondiaux sur le plan politique ou économique peuvent à tout moment générer des déséquilibres.

Dans ce contexte, on peut toutefois noter depuis plusieurs années un dynamisme fort dans le marché des voiliers catamarans, ces derniers proposant un cadre de navigation et d'habitat totalement en phase avec les attentes des clients d'aujourd'hui.

6.1.2 Risques liés aux barrières aux entrées

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals:

- propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- bâtiments de production et d'assemblage ;
- équipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...)
- équipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

Un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants moyens humains, technologiques et financiers et faire face à une concurrence très agressive compte tenu du contexte économique.

Or, l'importance des investissements nécessaires et la faible attractivité actuelle du marché laissent à penser que, à moyen terme, les nouveaux intervenants sur le marché du nautisme ne devraient pas être nombreux.

6.1.3 Risques liés à la concurrence

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants de taille importante comme le leader, le groupe BENETEAU, CATANA GROUP s'est volontairement positionné sur des niches très haut de gamme du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées.

Bien qu'ayant fait évoluer sa stratégie avec la sortie de la nouvelle gamme BALI, à concurrence plus forte, le groupe est restée dans une démarche premium avec des synergies très fortes entre les deux marques CATANA et BALI.

Afin de minimiser le risque concurrentiel, et déjà fort de produits récents et innovants, le groupe maintiendra une politique de développement produit forte.

Fort d'une restructuration achevée et performante, de la compétitivité de ses actifs industriels et de sa légitimité historique dans son marché avec sa marque CATANA, le Groupe estime que le risque concurrentiel est largement maîtrisable pour autant qu'il arrive à conserver des produits renouvelés et des positionnements produits différenciés sur un axe toujours haut de gamme.

Une présence accrue sur les marchés exports sera également un élément qui confortera cette position.

6.1.4 Risques de production

Au 31 août 2016, CATANA GROUP compte 1 usine de production :

- le site de Canet en Roussillon pour la société CHANTIER CATANA

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, CATANA GROUP estime maîtriser ses risques de production

6.1.5 Risques technologiques

CATANA GROUP dispose d'une très bonne maîtrise de la technique polyester et de ses dernières évolutions.

Le Groupe CATANA GROUP rappelle également avoir obtenu, en 2006, le label OSEO Entreprise innovante sur la base de son savoir-faire composite.

Il a de nouveau obtenu ce label consécutivement au développement du nouveau CATANA 59 en 2012.

CATANA GROUP relativise à court/moyen terme le risque technologique.

6.1.6 Risques Liés à un sinistre survenant sur un chantier

Le groupe CATANA GROUP bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

Cf. § 6.2« Risques juridiques, réglementaires et fiscaux ».

La Société estime que les polices d'assurances décrites dans le paragraphe 6.2.4 couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité..

6.1.7 Risques clients

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

La reprise de bateaux s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et BALI.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : La reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le refit de ces unités.

CATANA GROUP s'estime très peu exposé au risque d'impayés

6.1.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

CATANA GROUP fait appel à des fournisseurs et dispose d'un sous-traitant pour la fabrication des CATANA 42, du BALI 4.3 et de la version propriétaire du BALI 4.0. Ce sous-traitant n'est autre que la société AP YACHT CONCEPTION (ex HARMONY YACHTS) détenue par la famille PONCIN, qui fabrique depuis plusieurs années des unités pour le groupe.

La version loueurs du BALI 4.0 ainsi que quelques pièces polyester annexes sont fabriqués chez un sous-traitant tunisien, travaillant depuis de nombreuses pour d'autres acteurs du

secteur. CATANA GROUP dispose d'un double des jeux de moules dans ses usines françaises pour face à une éventuelle défaillance de ce sous-traitant.

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours deux fournisseurs au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où CATANA GROUP ne dispose pas de plusieurs fournisseurs, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

CATANA GROUP a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses fournisseurs actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Egalement, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de fournisseurs différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

A ce propos, le rapatriement de fonctions majeures telles que la menuiserie et le polyester ont permis au Groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs, de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

Mais seule une défaillance massive et brutale (la fabrication de bateaux dépend de beaucoup de corps de métier différents) pourrait avoir un effet négatif significatif sur les performances économiques du Groupe.

6.1.9 Risques liés aux matières premières

Le Groupe ne s'estime pas soumis à des risques financiers liés aux matières premières.

Celles-ci représentent entre 35 et 50% du prix de vente d'un bateau et sont extrêmement diluées entre plusieurs type de matières (résine, fibre de verre, peinture gel coat, bois, électronique, accastillage, voilerie, mats et gréements etc...). Or, une hausse massive et générale est peu vraisemblable.

6.2 Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

6.2.1 Risques juridiques

CATANA GROUP n'exerce pas d'activités autres que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit.

Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, le Groupe CATANA GROUP initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

6.2.2 Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques

CATANA GROUP est propriétaire des marques exploitées et ne s'estime pas dépendant de brevets, licences ou marques.

La marque BALI appartient à la FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence de CATANA GROUP, qui a assumé certaines dépenses de conception pour ne pas peser sur la trésorerie du groupe. FINANCIERE PONCIN se rémunérera « au succès » par un système de royalties et a conclu un partenariat exclusif de commercialisation et de fabrication avec CATANA GROUP.

6.2.3 Litiges en cours

Plusieurs litiges concernant le groupe CATANA GROUP sont en cours de traitement devant les tribunaux pour des dossiers remontant jusqu'à 2002.

La société CHANTIERS CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice. L'administration fiscale a notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Ce redressement étant contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes.

Par ailleurs, la majeure partie des autres litiges sont des actions à l'initiative du groupe CATANA GROUP pour indemnisation de préjudices, lesquels ont été d'une façon ou d'une

autre totalement intégrés dans les comptes passés du groupe. L'issue de ces dossiers ne peut donc qu'avoir un effet favorable futur sur les comptes du Groupe.

Ces préjudices concernent des actes :

- de malfaçons techniques de la part de fournisseurs
- de diffamation
- de concurrence déloyale
- de ruptures abusives de relations
- de vol

Les litiges où le Groupe CATANA GROUP est attaqué concernent :

- Des contestations de factures
- Des litiges commerciaux et techniques
- Des procédures prud'homales

Outre les litiges prud'homaux pour lesquels des provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

6.2.4 Risques assurances

CATANA GROUP a souscrit les polices suivantes:

➤ Polices MARITIMES :

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes : POLICE GENERALI AL842742

➤ Polices RESPONSABILITE CIVILE

Police GENERALI AM172329

(Garanties accordées monde entier sauf USA Canada)

Détails	Montant garantis
Responsabilité civile exploitation	8.000.000 €
Responsabilité civile après livraison	4.000.000 €
Responsabilité civile professionnelle	1.000.000 €

➤ Police PERTE D'EXPLOITATION GROUPE
GENERALI AM163088

Détails	Montant garantis (€)
Marge Brute	30 009 600
Carence des fournisseurs	1 000 000
Impossibilité d'accès	150 000
Honoraires d'expert	77 457
Perte d'exploitation dom. électriques	1 000 000
Limitecontractuelle d'indemnité: 16,5M€	

➤ Polices DOMMAGES

Police	Détails	Montant garantis (€)
CATANA <u>Police n°</u> <u>AM163080</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	4 878.748
	Matériel	1 600.000
	Marchandises	4 545.701
	Marchandises en assurance révisable	1 500 000
	Garantie automatique des investissements	373.758
	Frais et pertes	2 939.758
	Honoraires d'experts	71.780
	Support non informatique d'info	1 515.234
	Garanties spécifiques dégât des eaux	20 993
	RC suite incendie, explosion, tempête	808.125
	Vol	50 306
	Dommages électriques	292.945
	Autres dommages matériels directs	2 020.311
	Ruissellement	500 000
	Limitecontractuelle d'indemnité: 19,5 M€	

Police	Détails	Montant garantis (€)
PORT PIN ROLLAND <u>Police GENERALI</u> <u>N° AM163084</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	2 020.312
	Matériel	1 010.156
	Marchandises	4 732.526
	Garantie automatique des investissements	367.385
	Frais et pertes	2 676.665
	Honoraires d'experts	107 668
	Garantie spécifique dégât des eaux	20 993
	RC suite incendie, explosion, tempête	839.737
	Vol	52 484
	Dommages électriques	299.157
	Bris de glace des enseignes	10 102
	Autres dommages matériels directs	1 574.509
	Ruissellement	293 015
Limitecontractuelle d'indemnité: 15 M€		

Le montant total des polices d'assurance au titre de l'exercice clos en août 2016 s'est élevé à 230 K€.

La Société estime que les polices d'assurances décrites ci-avant couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

6.2.5. Risques environnementaux – Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de la nature de ses activités, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la Société.

Toutefois, la profession de constructeur nautique est de plus en plus confrontée à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

Pour la fabrication de ses coques, ponts et petites pièces polyester, la maîtrise depuis 10 ans de la technologie injection dite de RTM « moule fermé » ainsi que le recours à l'infusion permettent à CATANA GROUP de maîtriser efficacement les risques environnementaux.

Par ailleurs, CATANA GROUP est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, CATANA GROUP procède au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

6.3 Risques financiers

Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS (qui représentaient moins de 30% du chiffre d'affaires consolidé) et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Il est alors convenu que les sommes non abandonnées (10.000 K€) fassent l'objet d'un remboursement échelonné en 7 règlements annuels jusqu'en mai 2016. Les deux premières échéances de 2010 et 2011 ont été honorées pour un montant total de 1.500 K€.

Par ailleurs, les abandons de créances consentis par les fournisseurs avaient conduit le groupe à constater un profit de 815 K€ en résultat opérationnel.

Dans un contexte économique dégradé, avec la sortie programmée et indispensable de la société HARMONY YACHTS et la nécessité absolue de préserver tous les moyens financiers du groupe pour le développement de la marque CATANA, notamment à l'export et en particulier dans les pays émergents, les banques et les dirigeants de CATANA GROUP concluent en avril 2012 un nouvel accord portant sur les 8,5M€ de créance restant due, dans les termes suivants :

- Les banques de CATANA GROUP ont cédé à la FINANCIERE PONCIN, une créance de 7 M€ (sur les 8,5 M€ détenues sur CATANA GROUP à la date de l'accord) au prix de 4 M€ (dont près de 90% payables avant le 31/12/12 et le solde soit 0,5 M€ en décembre 2013).

- Le solde, soit 1,5 M€, reste en dette moyen terme dans le passif de CATANA GROUP et bénéficie d'un différé de paiement, le remboursement s'effectuant entre décembre 2013 et décembre 2017 en cinq annuités équivalentes (hors intérêts).

Après cet accord, le groupe a procédé à une augmentation de capital juin 2012 de 10.8 M€ qui a permis d'une part de capitaliser l'intégralité des comptes courants avec la famille PONCIN (8.4 M€ en ce compris la créance de 7 M€ achetée aux banques par la FINANCIERE PONCIN) et d'autre part de renforcer la trésorerie de 2.4 M€

Par le nouvel accord bancaire et l'augmentation de capital qui s'en est suivie, la structure financière du bilan de CATANA GROUP a donc été considérablement améliorée.

Sur le plan de la trésorerie, cet accord a permis au groupe de réaliser une économie de trésorerie de 7 M€ sur 5 ans.

Face à la perte de l'exercice et aux besoins d'exploitation croissants liés à l'augmentation de l'activité, et toujours privée de l'accès aux concours bancaires d'usages, CATANA GROUP a poursuivi sa gestion pointu des autres postes du BFR (créances, rotation rapide des stocks d'occasion et déstockage d'unités plus anciennes, fournisseurs) mais aussi mené des actions en fonds propres (montage obligataire flexible avec le fonds BRACKNOR et le tirage d'une tranche de 1 M€) ainsi que céder des actifs non stratégiques (cession de la participation dans PONCIN YACHTS AND PARTNER pour un enjeu de trésorerie de 0.3 M€). Ces actions ont permis d'atténuer la dégradation de la trésorerie de l'exercice.

La société rappelle les conséquences, comme rappelé dans le point 1-1 *Evénements principaux de l'exercice*, de la cession d'HARMONY YACHTS qui a généré une réintégration fiscale de 8 M€ conduisant l'entreprise à devoir un impôt sur les sociétés de 1.1 M€ sur les comptes 2012/2013 alors que cette cession n'a été accompagnée d'aucun bénéfice comptable, ni d'aucune entrée financière. L'évolution des règles fin 2011 sur le plafonnement de l'imputation des déficits reportables sur le bénéfice fiscal d'une entreprise n'ont pas permis par ailleurs d'imputer ce bénéfice fiscal de 8 M€ sur les 53 M€ de déficits reportables détenus par l'entreprise.

Un accord sur l'étalement du paiement de ces 1.1 M€ d'IS a été obtenu. Pour éviter au mieux de puiser dangereusement dans les ressources de trésorerie du groupe, cet étalement tient compte des échéances bancaires importantes jusqu'en 2017 suite à la dernière renégociation d'avril 2012 décrite ci-dessus.

Ainsi, cet étalement prévoit les échéances suivantes :

- 42 K€ en 2013/2014
- 230 K€ en 2014/2015
- 426 K€ en 2015/2016
- 435.8 K€ en 2016/2017

Cet échéancier a été respecté mais CATANA GROUP a engagé une procédure contentieuse contre l'administration en juin 2016 suivi d'une réclamation auprès du Directeur des Impôts assortis d'une demande de sursis de paiement telle que prévue à l'article L277 du livre des procédures fiscales. Ces démarches suspendent les paiements, il reste à ce jour une dette résiduelle de 0.6 M€.

6.3.1 Risques liés aux besoins de financement de l'activité

La gamme CATANA, positionné dans une niche et disposant de délais de fabrication longs, bénéficie d'un principe de versements d'acomptes à chaque étape de la fabrication, ce qui ne génère pas de BFR particulier.

En revanche, la gamme BALI est dans un secteur du marché à plus forts volumes mais dont la pratique d'acomptes est moins favorable. Ainsi, la fabrication des bateaux BALI, qui s'étale sur une période allant de 3 à 5 mois, est financée par un acompte à la commande (souvent de 10%) et le solde à la livraison générant ainsi un BFR plus contraignant.

Sur le plan des investissements, les très gros efforts réalisés par le groupe dans les domaines industriels limitent les investissements aux développements de nouveaux modèles. Ce besoin n'excède traditionnellement pas 5% du chiffre d'affaires.

Pour faire face à d'éventuels besoins, le groupe reste prudent aujourd'hui sur capacité à s'endetter sur le plan bancaire compte tenu d'une part de la très grande frilosité des établissements bancaires dans cette période de crise, spécialement forte dans la plaisance, et d'autre part de la mise en place du plan de sauvegarde en 2009 générant un phénomène de défiance tant qu'il n'aura pas été intégralement honoré.

La poursuite d'une gestion rigoureuse du BFR, des investissements équilibrés, la création de cash-flow d'exploitation significativement positif sont les axes de financement retenus aujourd'hui par le Groupe pour les années à venir.

6.3.2. Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement

Depuis son recentrage sur des activités haut de gamme à faibles volumes et la généralisation du mode de fabrication à la commande, le groupe a considérablement limité son besoin en fond de roulement par rapport à l'époque où CATANA GROUP avait des activités à fortes séries nécessitant des modes de fabrication d'avance.

La fabrication des CATANA, principale activité du groupe, est convenablement financée par les acomptes intermédiaires des clients et les fonds propres. Sauf les besoins pour des

salons, le Groupe a donc généralisé le mode de fabrication à la vente c'est-à-dire exclue la fabrication d'avance.

Pour l'activité liée à la marque CATANA, le besoin en fonds de roulement se limite donc à quelques bateaux d'exposition et aux stocks de bateaux d'occasion, le groupe assumant si nécessaire des reprises sur les ventes de bateaux neufs.

Concernant l'activité liée à la gamme BALI, le groupe souhaite rester à l'écart d'un mode de fabrication d'avance. En revanche, le processus de vente de cette zone du marché est moins favorable en termes de versement d'acomptes (un acompte à la commande, le solde en général à la livraison) ce qui génère un besoin en fonds de roulement pour chaque bateau fabriqué. L'augmentation des volumes de ventes de la gamme BALI impliquera donc naturellement une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qu'elle espère compenser par l'amélioration de la rentabilité liée.

Enfin, CATANA GROUP dispose d'entités de production récentes nécessitant peu d'investissements. Les investissements annuels, essentiellement composés de nouveaux modèles, pèsent nettement moins sur la trésorerie, le groupe prenant maintenant la stratégie d'opérer à des renouvellements plus lissés mais plus qualitatifs. Exceptionnellement, CATANA GROUP a procédé à un plan d'investissements plus soutenu depuis deux exercices pour favoriser la création de la nouvelle gamme BALI, mais le groupe a su trouver les leviers nécessaires dans la gestion de son BFR pour faire face à son financement.

La trésorerie reste maîtrisée compte tenu :

- Des actions menées sur les actifs circulants
- D'un poids des remboursements de dettes financières très nettement allégé

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Le plan de sauvegarde proposé par PONCIN YACHTS (désormais CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS et accepté le 29 mai 2009 par le Tribunal de Commerce de La Rochelle a permis à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Cet abandon de créances avait été consenti aux termes d'un protocole d'accord signé le 20 mai 2009 entre « la société Natixis, la Société Générale, BNP Paribas et la société PONCIN YACHTS » (aujourd'hui CATANA GROUP).

Cet accord a été renégocié en avril 2012. Le nouvel accord bancaire ne modifie pas juridiquement le plan de sauvegarde qui conserve une durée de 10 ans à compter du 29 mai 2009 et il a été homologué par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 15 mai 2012.

Les engagements pris par CATANA GROUP en contrepartie de l'abandon de créances de 2009 restent applicables au crédit moyen terme de 1,5M€ (hors intérêts) qui subsiste suite à l'accord d'avril 2012 :

➤ L'accord initial de 2009 prévoyait le **remboursement des créances non abandonnées des banques, soit 10M€ sur 7 années.**

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	Date d'échéance	%	Montant / échéance
Crédits court et moyen terme de 10 M€	Mai 2010 (effectués)	5%	500.000€
	Mai 2011 (effectués)	10%	1.000.000€
	Mai 2012 à 2015	15%	1.500.000€
	Mai 2016	25%	2.500.000€
	Total	100%	10.000.000€

➤ Les banques et les dirigeants de CATANA GROUP ont conclu le 23 avril 2012 un accord prévoyant :

- Le rachat par la Financière PONCIN de 7M€ de créance bancaire moyennant le paiement de 4M€ en numéraire.

Les échéances sont : 700K€ d'acomptes versés à la signature du protocole ;
400K€ par mois du 31/05/12 au 30/11/2012 ;
500K€ versés en décembre 2013.

Cette créance rachetée par la Financière PONCIN a été capitalisée lors de l'augmentation de capital de juin 2012 et n'affectera donc pas la trésorerie de CATANA GROUP.

- Le maintien de 1,5 M€ de moyen terme au passif de CATANA GROUP outre intérêts majorés payables comme suit en capital et intérêts payables en 5 annuités équivalentes de 400 K€ entre 2013 et 2017.

➤ L'accord conclu entre les banques et les dirigeants de CATANA GROUP en avril 2012 permet de substituer de nouvelles échéances à celles évoquées ci-avant.

Impact global de l'accord 2012 sur la dette du groupe : - 7 000 K€

Intérêts exclus, ces échéances et leur impact financier peuvent être présentées comme suit :

	Périodes	Déjà réglé	Versement en capital (hors intérêts)		
			Part à -1an	Part 1 à 5 ans	Part + 5 ans
Quote-part de remboursement des 1.5 M€	2011/2012				
	2012/2013				
	2013/2014	244 K€			
	2014/2015	269 K€			
	2015/2016	297 K€			
	2016/2017			328 K€	0
	2017/2018			0	362 K€
TOTAUX		817 K€	328 K€	362 K€	0
TOTAL			1.500K€		

➤ **La clause de retour à meilleure fortune :**

Affectée au règlement des sommes non abandonnées et non renégociées en avril 2012 (soit 1,5M€ de dette moyen terme suite à l'accord bancaire du 23 avril 2012), cette clause s'applique selon les modalités suivantes :

- en respectant l'**ordre suivant** :

- (i) les marges sur intérêts des échéances du plan de sauvegarde; puis,
- (ii) les intérêts échus à la date d'ouverture de la procédure de sauvegarde; puis,
- (iii) les intérêts courus durant la période d'observation; puis,
- (iv) les autres sommes abandonnées.

- hypothèses de mise en œuvre :

1/ Une quote-part de 50% du prix de cession des actions nanties¹ minoré de l'encours résiduel du crédit garanti (la détermination et la répartition du prix de vente des sociétés dont les titres sont nantis devra faire l'objet d'une validation par le commissaire à l'exécution du plan)

2/ Une quote-part de 50% du prix de cession de tout actif de Poncin YACHTS ² (aujourd'hui CATANA GROUP) dès lors que les montants de cession engagés au cours d'un exercice comptable excéderait 75K€.

3/ Une quote-part de 50% de la variation de trésorerie et des équivalent de trésorerie tel que défini dans le tableau de flux de trésorerie figurant au rapport sur les comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) (i) majoré des dividendes versés (ii) minoré des sommes perçues dans les cas 1. et 2. ci-dessus (iii) minoré du besoin de trésorerie courant plafonné à 15% du chiffre d'affaires consolidé au 31/08/2009 et au 31/08/2010, puis ramené à 10% du chiffre d'affaires consolidé à partir du 31/08/2011 jusqu'au terme du plan et de ses effets.

Dans l'un des cas sus-énoncés, CATANA GROUP aurait de « plein droit obligation de verser aux banques, au prorata de leurs engagements respectifs, dans les 3 mois au plus tard soit de la cession soit de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés en cas d'amélioration de la situation de trésorerie ».

Les bénéficiaires de cette clause se répartiraient tout versement comme suit :

Bénéficiaires	Société Générale	NATIXIS	BNP Paribas	Total
Quote-part	42,5%	37,5%	20%	100%

- Echéance de la clause de retour à meilleure fortune :

¹ Toutes les filiales détenues à 100% par CATANA GROUP : 100% des actions de CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND sont nanties au profit du pool bancaire.

² Actuellement, les seuls actifs majeurs de CATANA GROUP sont en effet ses filiales. Mais les titres de celles-ci sont déjà nantis au profit du pool bancaire depuis la mise en place en 2007 des deux crédits CT et MT de 20 M€ au global. Le maintien de ces garanties est d'ailleurs prévu dans le protocole bancaire.

Cette clause s'applique jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes consolidés du dernier exercice inclus dans le plan.

Les conditions d'application de cette clause de retour à meilleure fortune (périmètre, échéance) sont strictement les mêmes que celles évoquées dans le protocole initial.

- Autres engagements de CATANA GROUP:

1/ Ne pas rembourser de compte courant d'associés ;

2/ Communiquer, pour CATANA GROUP et chacune de ses filiales : le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de l'AGO annuelle, les rapports sur les comptes annuels et rapports spéciaux des Commissaires aux comptes (social et consolidé).

Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit

Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des 3 derniers exercices

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014
Dettes fournisseurs	- 11 064	- 8 510	- 3 279
Stocks et en-cours	9 262	9 003	8 250
Créances clients	11 080	7 828	6 567
Autres créances	3 103	3 717	2 902
Autres dettes	- 8 218	-6 359	- 4 809
Besoin en fonds de roulement	4 163	5 679	9 631
Variation du besoin en fonds de roulement	- 1 516	-3 952	272

➤ Il est précisé que la Banque de France a accordé la notation D5 à la Société.

Ventilation des passifs financiers par échéance

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2016	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	2 741	1 047	1 694	0
Crédit-bail	3 843	429	1 659	1 755
Concours bancaires	541	541	0	0
Autres dettes financières	300	0	225	75
Total passifs financiers	7 425	2 017	3 578	1 830

6.3.3 Risques de taux

Au 31 août 2016, les échéances de l'endettement du groupe CATANA GROUP se caractérisaient ainsi:

Endettement bancaire de CATANA GROUP au 31/08/2016

(Données en Keuros)	Nature de taux	Montants initiaux	Passif négocié (Sauvegarde)	Echéances			TOTAL
				- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PONCIN YACHTS							
Dettes bancaires sauvegarde	Fixe	21 363	10 797	410	948		1 358
CATANA							
OSEO	Taux 0%	790		197	99		296
CA Sud Méditerranée	Taux 2.83 %	1 000		200	417		617
CA Sud Méditerranée	Variable	700		300			300
PORT PIN ROLLAND							
CM du Var	Fixe	1 700		206	162		368
CM du Var	Fixe	65		13	34		47
CM du Var	Variable	240		240			3 281
OSEO	Variable	100		20	35		55
TOTAL				1 586	1 695		3 282

Exposition nette au risque de taux

	Aout 2015	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette		Instrument		Exposition nette	
		TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV
		-1an	1 586	néant	1 026	560	1 026	560	néant	1 026	560
1-5 ans	1 695	néant	1 660	35	1 660	35	néant	1 660	35		
+ 5 ans		néant	0	0	0	0	néant	0	0		

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, l'impact de variations de taux est limité. CATANA GROUP s'estime donc peu sensible au risque de taux compte tenu de la structuration de sa dette.

Sensibilité au risque de taux

	Impact sur 2014/2015	
	Impact en résultat	Impact en capitaux propres
Variation de 1%	5.9 K€	NC
Variation de 2%	11.9 K€	NC

6.3.4. Risques de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

CATANA GROUP estime quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31/08/2016. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

6.3.5. Risques sur actions

Au 31/08/16, outre ses 135 613 actions propres détenues pour les besoins du contrat de liquidité, CATANA GROUP ne détient aucune autre action que celles de ses filiales. Or, ces actions ont été nanties au bénéfice d'établissements bancaires, dans le cadre d'octroi de financements.

6.3.6. Risques liés aux engagements pris par le groupe – Hors bilan

Engagements reçus

Fabrication d'un moule d'une valeur de 300 K€ nanti au profit de la société CHANTIER CATANA à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 5 ans.

Engagements donnés (au 31 août 2016)

➤ Sûretés réelles :

(Données en milliers d'euros)

	31/08/2016
dont emprunts garantis par le nantissement des titres PPR et CATANA	690 K€
Dont caution donnée sur crédit bail immobilier HARMONY YACHTS	600 K€
TOTAL	1 290 K€

➤ Commandes de clients concernant la SAS CHANTIER CATANA : 11 107 K€.

7. Les Normes IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002 et modifié le par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2016, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2016.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2016 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1er septembre 2015 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation, ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- ☒ Amendements d'IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- ☒ Amendements à IAS 19 – Avantages au personnel
- ☒ IAS 27 – Etats financiers individuels
- ☒ IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- ☒ Amendements d'IAS 32 – Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- ☒ Amendements d'IFRS 1 – Prêts publics
- ☒ IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- ☒ IFRS 11 – Partenariats
- ☒ IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- ☒ IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur.
- ☒ Modifications d'IFRS 7 – Information relative aux instruments financiers
- ☒ Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011
- ☒ Amendements d'IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- ☒ Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 9 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- ☒ Amendements à IFRS 10, 11 et 12 – Dispositions transitoires
- ☒ Amendements à d'IFRS 10, 12 et d'IAS 27 – Entités d'investissements

☒ Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012

☒ Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013

Normes et interprétations n’ayant pas été appliquées par anticipation et dont l’application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2015 :

Amendements à IAS 1 – Présentations des états financiers

Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les modes d’amortissement acceptables

Amendements à IAS 28, IFRS 10 et IFRS 12 – Entités d’investissement : application de l’exemption de consolidation

Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d’intérêts dans une entreprise commune

Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014

8. Informations sociales

Au cours de l’exercice 2015/2016, l’effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014	31/08/2013
Cadres	24	26	25	21
Agents de maîtrise	15	11	11	17
Employés et ouvriers	126	126	112	113
TOTAL	165	163	148	151

Effectif par type de contrat au 31 août 2016 :

	CDI	CDD	TOTAL
- Cadres.....	26		26
- Agents de Maîtrise	13		13
- Employés et Ouvriers	103	29	132
	—	—	—
Total	142	29	171

Recours à la main d'œuvre extérieure en 2015/2016 :

Le groupe a eu recours à de la main d'œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 7 K€ (pour CHANTIER CATANA) contre 16 K€ en 2015 pour l'ensemble du groupe.

Représentation du personnel :

Les Sociétés suivantes disposent d'une représentation de personnel :

- * CHANTIER CATANA :
 - Délégation unique du personnel (DP/CE)
 - CHSCT
- * PORT PIN ROLLAND :
 - Délégué du personnel

Intéressement et participation :

Les Sociétés suivantes disposent de tels accords :

- CHANTIER CATANA : accord de participation.

Négociation annuelle des salaires :

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

Formation :

Conformément à l'article R.6323 du Code du travail, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

B. Rapport de gestion de CATANA GROUP SA

I - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1°/ - Faits marquants

Conformément à son rôle de holding financière, le chiffre d'affaires a été principalement constitué des prestations administratives facturées aux filiales du groupe.

La société a honoré une nouvelle fois son échéance de plan de sauvegarde.

Le management de la société a poursuivi ses discussions et recours avec l'administration fiscale afin d'obtenir une remise gracieuse de l'impôt sur les sociétés suite à la taxation dont elle avait fait l'objet suite à la cession pour 1 € de la société HARMONY YACHTS. Ces démarches amiables ayant toutes échouées, CATANA GROUP a entamé une démarche contentieuse auprès du Tribunal Administrative de Montpellier.

Pour rappel, la cession de notre filiale HARMONY YACHTS a eu pour conséquence une réintégration fiscale du montant de la moins-value sur les titres cédés (8 M€) en application de l'article 18 de la loi de finances rectificative du 16 août 2012. De plus, depuis la modification fiscale de fin 2011, l'entreprise ne peut plus imputer totalement son bénéfice fiscal sur son stock de déficits reportables mais seulement une quote-part de 1 M€ augmenté de 50% de l'excédent. En conséquence, bien que n'ayant généré aucun profit comptable, ni aucune rentrée financière sur cette opération de cession, la société CATANA GROUP se voit imposer un impôt sur les sociétés de 1.1 M€.

Compte tenu des enjeux en termes de trésorerie liés au fait de devoir payer un impôt conséquent sans contrepartie de profit ou de rentrée financière, le management du groupe a fait un recours auprès du Ministère de l'Economie et des Finances qui n'a pas abouti.

Poursuivant ses échanges avec l'Administration dans l'espoir de trouver une issue différente, le groupe a dû se résoudre à acter l'impôt justifiant la modification des comptes 2012/2013 et le report de l'assemblée générale mixte du 28 février 2014 au 22 mai 2014.

Parallèlement, le groupe a obtenu un long délai pour le règlement de cet impôt, pour tenir compte à la fois de ses engagements pris mais aussi des ressources indispensables

dont l'entreprise a besoin pour accompagner le développement de ses usines françaises sans hypothéquer ni l'emploi ni les investissements produits. L'échéancier est donc le suivant :

- 42 K€ en 2013/2014
- 230 K€ en 2014/2015
- 426 K€ en 2015/2016
- 435.8 K€ en 2016/2017

Cet échéancier a été respecté mais CATANA GROUP a engagé une procédure contentieuse contre l'administration en juin 2016 suivi d'une réclamation auprès du Directeur des Impôts assortis d'une demande de sursis de paiement telle que prévue à l'article L277 du livre des procédures fiscales. Ces démarches suspendent les paiements, il reste à ce jour une dette résiduelle de 0.6 M€.

2°/ - Comptes annuels

Le chiffre d'affaires s'établit à 649 K€ contre 665 K€ en 2014/2015. Il est composé de prestations de services pour 617 K€ ainsi que des commissions pour 32 K€.

Les frais généraux externes nets de transferts de charges totalisent 446 K€ contre 399 K€ au 31 août 2015 en hausse de 47 K€.

Les frais de personnel totalisent 427 K€ et sont globalement stables.

Le résultat d'exploitation est négatif de 259 K€ contre une perte d'exploitation de 231 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 3 431 K€ composé essentiellement d'une dépréciation des titres de CHANTIER CATANA pour 2 902 K€.

Le résultat exceptionnel est très légèrement négatif de 16 K€. En 2014/2015 celui-ci était positif de 1 K€.

Le poste impôt fait ressortir un produit de 437 K€ principalement impacté par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (173 K€), un produit d'intégration fiscale (264 K€).

Le résultat net de l'exercice est négatif de 3 268 K€ contre 2 989 K€ négatif pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Capitaux propres au 31/08/2015	4 310
Augm. Capital conversion OCA BRACKNOR	984
Résultat de l'exercice	- 3 268
Capitaux propres au 31/08/2016	2 026

3°/ - Evénements principaux de l'exercice

Comme indiqué ci-avant, les points essentiels de l'exercice sont :

- La gestion des conséquences fiscales de la cession d'HARMONY YACHTS en 2012.
- La mise en place d'un montage d'obligations convertibles en actions avec le fonds BRACKNOR

4° - Evénements survenus depuis la clôture des comptes

Néant

II - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation compte tenu de la période de sauvegarde en cours,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

III - RAPPELS DIVERS

1°/ - Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2°/ - Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre Société n'a procédé à aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

3°/ - Actionnariat salarié

Nous vous informons que l'actionnariat salarié tel que prévu par l'article L 225-102 du Code de commerce n'existe pas au sein de notre Société.

Nous vous rappelons que la dernière proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société a été proposée à votre Assemblée tenue le 22 février 2016.

4°/ - Option de souscription ou, d'achat d'actions par les salariés

Aucune opération n'ayant été réalisée tant en vertu des articles L 225-177 à L225-186 que des articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à établissement des rapports spéciaux visés aux articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce.

5°/ - Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous n'avons pas été informés de franchissement de seuil.

6°/ - Modalités de l'exercice de la Direction Générale

Président : Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Olivier PONCIN qui assume en même temps la Direction Générale de la Société.

Directeur Général délégué : Monsieur Christian CASTANIE, également Administrateur, assume ce mandat.

Conformément à la loi « Breton » du 26 juillet 2005, nous vous informons que la rémunération annuelle brute versée aux dirigeants en ce compris les avantages de toute nature au titre de l'exercice écoulé s'est élevée à :

Monsieur Olivier PONCIN, Président Directeur Général..... 84 000 €

Monsieur Christian CASTANIE, Directeur Général Délégué 78 000 €

7°/ - Détention du capital

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-après l'identité des personnes détenant plus de certains seuils prévus par ce texte, et ce à la date du 31 août 2016 :

- SARL FINANCIERE PONCIN
(contrôlée à 99,99 % par Olivier PONCIN) : + 33.33 %
Aucun franchissement de seuil n'a eu lieu au cours de l'exercice.

8°/ - Prise de participation

Nous n'avons réalisé aucune prise de participation.

9°/ Délais de paiement des fournisseurs

Le poste fournisseurs et les délais de paiement associés se composent comme suit :

Au 31 août 2015

	Dû à – de 60 jours	Dû à + de 60 jours	TOTAL
Fournisseurs	173 K€		173 K€
Fournisseurs sauvegarde		65 K€	65 K€
Fournisseurs FNP	159 K€		159 K€
TOTAL	332 K€	65 K€	397 K€

Au 31 août 2016

	Dû à – de 60 jours	Dû à + de 60 jours	TOTAL
Fournisseurs	63 K€		63 K€
Fournisseurs sauvegarde		60 K€	60 K€
Fournisseurs FNP	185 K€		185 K€
TOTAL	248 K€	60 K€	308 K€

10°/ Activité en matière de recherche et développement

Les comptes présentés ne comportent aucune dépense ou charges relevant de ces rubriques.

11°/ Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

- nombre d'actions achetées par la société au cours de l'exercice : 235 591
- nombre d'actions vendues par la société au cours de l'exercice : 199 834
- cours moyen des achats : 0.591 Euros
- cours moyens des ventes : 0.609 Euros

Aucun frais de négociation n'a été comptabilisé.

Le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice au 31 août 2016 au titre du contrat de liquidité s'élevait à 135 613 actions, évaluées au cours d'achat moyen de 0.517 Euros par action. La valeur nominale de ces actions s'élève à 0,50 Euros et représentent 0,51% du capital de la Société « CATANA GROUP ».

Les actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé qui s'élève à 3 268 366 Euros.

V - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET L 225-40 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce. Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

VI - MANDATAIRES SOCIAUX

1) Contrôle des cumuls de mandats

L'ensemble des informations visées à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce figure en annexe aux présentes.

2) Jetons de présence

Nous vous indiquons que votre Conseil ne sollicite pas l'allocation de jetons de présence pour l'exercice social en cours.

3) Echéances des mandats

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier PONCIN, Christian CASTANIE et Aurélien PONCIN, viennent à échéance avec la présente réunion.

Nous vous demandons de bien vouloir les renouveler pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il conviendra également de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs afin de se conformer avec l'obligation légale de mixité, à savoir Madame Pascale PONCIN et Madame Corinne MERCIER pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Vos Commissaires aux comptes relatent par ailleurs, dans leur rapport général, l'accomplissement de la mission qui leur est dévolue par la loi.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 14 décembre 2016

Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après relatives aux mandataires sociaux :

* Olivier PONCIN : Président Directeur Général

- Président de la SAS FINANCIERE PONCIN
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA CATANA GROUP) de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA CATANA GROUP) de la SASU CHANTIER CATANA
- Gérant de l'EURL AP YACHT CONCEPTION
- Gérant de la SARL AUREDINE
- Gérant de la SCI DU LEVANT
- Gérant de la SCI DU PONANT
- Gérant de la SCI DES TERRASSES DE L'ILET
- Co-Gérant de la SCI DACA
- Co-Gérant de la SCI ESAMAUCHARG
- Gérant non associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Gérant associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Gérant de l'EURL PONCIN INVESTISSEMENT
- Liquidateur de la SCI LA REALE DEUX

* Christian CASTANIE : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Dirigeant (en tant que DGD de la SA CATANA GROUP) de la SASU CHANTIER CATANA
- Directeur Général de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Gérant de la SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS
- Gérant de l'EURL NAUTIC 2000
- Co-Gérant de la SCI DACA
- Gérant de la SCI CEDAM
- Gérant de la SCI IMMODAM

* Aurélien PONCIN : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président de la SASU EURO MAKERS

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31/08/16	EXERCICE 31/08/2015	EXERCICE 31/08/2014	EXERCICE 31/08/2013	EXERCICE 31/08/2012
<u>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
- Capital social	13 221 227	12 237 451,50	12 237 451,50	12 237 451,50	12 237 451,50
- Nombre d'actions ordinaires.....	26 442 454	24 474 903	24 474 903	24 474 903	24 474 903
<u>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	649 296	664 787	595 294	620 480	707 795
- Excédent Brut d'Exploitation.....	(234 797)	(255 988)	(345 731)	(228 985)	(207 368)
- Impôts sur les bénéfices.....	(437 765)	(217 016)	(578 186)	886 385	(264 340)
- Résultat net comptable.....	(3 268 366)	(2 989 231)	(1 498 022)	(986 929)	(329 826)
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
<u>III - RESULTATS PAR ACTION</u>					
- Résultat	(0,12)	(0,12)	(0,06)	(0,04)	(0,0134)
- Dividendes attribués à chaque action.....	0	0	0	0	0
<u>IV - PERSONNEL</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	4	4	4	4	6
- Montant de la masse salariale de l'exercice.....	301 711	294 406	292 649	280 586	358 103
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales.....)	125 650	122 267	123 599	129 364	163 297

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS
EN COURS DE VALIDITE

Autorisées par les Assemblées Générales Mixtes des 19 février 2015 et 22 février
2016

1°) Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit
préférentiel de souscription :

- Montant maximal du nominal autorisé 10 000 000 €
- Expiration de l'autorisation 19 avril 2017
- Montant utilisé NEANT

2°) Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit
préférentiel de souscription :

- Montant maximal du nominal autorisé 10 000 000 €
- Expiration de l'autorisation 19 avril 2017
- Montant utilisé NÉANT

3°) Augmentation de capital par voie d'apport en nature de titres de
capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital :

- Montant nominal maximal autorisé 1.223.745,15 €
- Expiration de l'autorisation 19 avril 2017
- Montant utilisé NÉANT

4°) Achat des propres actions de la société :

- Montant maximal autorisé 2.548.245 actions
- Expiration de l'autorisation 22 août 2017
- Montant utilisé NÉANT

5°) Annulation des propres actions de la société acquises par elle :

- Montant maximal autorisé.....2.548.245 actions
- Expiration de l'autorisation 22 février 2018
- Montant utilisé NÉANT

6°) Emission d'options de souscription et/ou d'achats d'actions :

- Montant nominal maximal autorisé..... limite légale
- Expiration de l'autorisation 22 avril 2019
- Montant utilisé NÉANT

7°) Attribution d'actions gratuites aux salariés

- Montant nominal maximal autorisé..... 382.236,81 €
- Expiration de l'autorisation 22 avril 2018
- Montant utilisé NÉANT

A CANET EN ROUSSILLON,
Le 14 décembre 2016

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES

Madame, Monsieur,

En application des dispositions légales, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2016,
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de trois membres. La liste des Administrateurs de la Société est la suivante :

- Monsieur Olivier PONCIN
- Monsieur Christian CASTANIE
- Monsieur Aurélien PONCIN

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 11 et suivants des statuts, et conformes aux dispositions légales.

1.2 Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois :

* Le 3 septembre 2015 pour :

- Engagement de la Société « CATANA GROUP » de se porter fort de l'exécution des engagements de sa filiale la Société « CHANTIER CATANA » au profit de la Société « GAZECHIM » portant sur encours financier d'achat d'une durée de soixante jours et pour un montant maximum de 80.000 Euros.

* Le 14 décembre 2015 pour :

- L'arrêté des comptes de l'exercice écoulé,
- L'arrêté des comptes consolidés de l'exercice écoulé,
- Toutes décisions à prendre, pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 août 2015,
- L'approbation des documents de gestion prévisionnelle,
- La convocation d'une Assemblée Générale Mixte en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser diverses opérations portant sur le capital social et d'autre part d'autoriser la participation des Administrateurs aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou autres de télécommunication.

* Le 8 janvier 2016 pour :

- Emission d'obligations convertibles en actions avec des bons de souscription d'actions attachés.

- Délégations de pouvoirs.
- Convocation d'une assemblée générale mixte des actionnaires.

* Le 30 juin 2016 pour :

- Délibérer sur l'examen des comptes semestriels consolidés,
- Examiner la situation du groupe.

* Le 29 août 2016 pour :

- La rémunération du Président Directeur Général, Monsieur Olivier PONCIN, et des Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Aurélien PONCIN et Christian CASTANIE,
- La rémunération de prestations de services rendues aux filiales,
- La rémunération des cautions consenties,
- La rémunération des avances en compte courant,
- Le rappel des conventions non réglementées.

1.3 Convocations des Administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les Administrateurs ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués au Conseil d'arrêté des comptes sociaux.

1.4 Information des Administrateurs

Outre l'ordre du jour que les Administrateurs reçoivent systématiquement avec leur convocation, la Société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

1.5 Comités spécialisés

Il n'existe pas de Comité spécialisé chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables la mise en place d'un comité d'audit est en cours d'élaboration.

1.6 Décisions adoptées

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un Administrateur.

2 – PROCÉDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et l'ensemble du personnel du groupe pour la réalisation des objectifs suivants :

- ⇒ De protéger le patrimoine et de préserver les actifs du groupe.
- ⇒ De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe.
- ⇒ Réaliser et optimiser les objectifs du groupe.

⇒ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

2.21 Les acteurs du contrôle interne

Acteurs internes au groupe :

⇒ Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il autorise tous les actes ou engagements significatifs de la société.

⇒ La direction générale du groupe, composée d'un président directeur général et de deux directeurs généraux délégués, est l'acteur principal de la mise en œuvre des principes et procédures de contrôle interne. Elle s'appuie sur les directions opérationnelles (industrielle, technique, commerciale et financière) au sein de chaque filiale, pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques du groupe.

⇒ Le pilotage des activités industrielles, dans la principale filiale, la Société « CHANTIER CATANA » est assuré par des réunions de production dont le but est de veiller au développement et à la mise au point de l'outil et des process industriels.

⇒ La direction financière a pour mission, pour l'ensemble des sociétés du groupe et pour tous les processus de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes, et de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, avec l'équipe de contrôle de gestion et la comptabilité de

prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux budgets et de garantir la fiabilité des informations comptables et financières.

Acteurs externes au groupe :

⇒ L'expert comptable :

Historiquement, la société fait appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable chargé principalement de la révision et l'établissement des comptes sociaux et de l'établissement des comptes consolidés.

⇒ Les commissaires aux comptes contribuent au dispositif de contrôle interne de la société en apportant un point de vue indépendant et objectif dans le cadre de leur mission légale.

⇒ Le suivi juridique est assuré par des cabinets d'avocats.

2.22 Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le groupe met en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres de direction.

La signature bancaire est attribuée aux directeurs généraux délégués et au directeur administratif et financier.

La principale société du groupe : « CHANTIER CATANA » a intégré les processus de contrôle interne aux outils de gestion quotidienne et stratégique que sont : le système d'information intégré, le système comptable, les outils de suivi de l'activité et des résultats, le management de la qualité.

Le groupe identifie périodiquement en collaboration avec les sociétés du groupe le niveau de risque des différents processus d'activité.

Le groupe assiste les sociétés dans leur conception de référentiels homogènes, de bonnes pratiques, les valide puis les vérifie.

Le système d'information intégré (ERP) mis en place chez « CHANTIER CATANA » chaîne automatiquement les éléments suivants :

Demande d'achats, devis, commandes clients et fournisseurs, stocks, réceptions et expéditions, facturation, comptabilisation, paiements.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels comptables standards.

Le groupe a mis en place des outils de suivi de l'activité et des indicateurs sur les points jugés importants, reporting social et industriel. Le reporting budgétaire permet de suivre les résultats par société et le résultat consolidé du groupe.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe

⇒ Organisation de la fonction comptable :

L'activité comptable de chaque société du groupe est assurée au niveau opérationnel par une ou plusieurs personnes dédiée(s). L'ensemble des travaux sont supervisés par la Direction Administrative et Financière. Un suivi des indicateurs d'exploitation permet de veiller au bon respect des hypothèses émises dans chaque prévisionnel.

Le rôle des services comptables est d'assurer, sous la direction du Directeur Administratif et Financier, une traduction comptable des résultats de l'activité de la société en appliquant les règles et méthodes arrêtés par le groupe. Ils s'assurent de l'exhaustivité et de la fiabilité des enregistrements comptables.

La révision des comptes est effectuée semestriellement par le cabinet d'expertise comptable dans le cadre de sa mission d'examen limité.

⇒ Description synthétique des principales procédures de contrôle interne.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis par le cabinet d'expertise comptable, les services comptables du groupe recensant les opérations ou flux intra-groupe qui se traduisent par des tableaux de recoupement.

Toutes les sociétés du groupe sont dotées d'un commissaire aux comptes, excepté les SARL, qui, dans le cadre de leur mission légale émettent une opinion sur les comptes desdites sociétés.

De plus, les comptes consolidés semestriels et annuels sont certifiés par les commissaires aux comptes du groupe.

Procédures de gestion des risques :

Il est apparu nécessaire d'adopter une procédure de gestion des risques plus en phase avec les enjeux du groupe. Il a été mis en place un système de répartition des risques qui se fait en fonction des compétences de l'équipe managériale composée des différents postes d'activité de la société tant au niveau commercial, que stratégique, financier ou relevant du domaine de la sécurité.

Des points réguliers sont faits et permettent une réactivité et une réponse quasi immédiate aux situations, pouvant le cas échéant donner lieu à un rapport écrit.

Procédure de gouvernement d'entreprise :

Notre société adhère aux principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF.

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ces recommandations ont été suivies et notamment :

- Les principes de détermination et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.
- La limitation des indemnités de départ.
- Le renforcement de l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires.
- Des règles complémentaires pour les options d'achats ou de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.
- Une transparence améliorée sur tous les éléments de la rémunération.
- Un mécanisme de suivi.

Rémunération et avantages accordés aux membres du conseil d'administration :

L'article 18 « Rémunération » des statuts de la société stipule que le Conseil d'Administration arrête le montant et les modalités de calcul et de paiement de la rémunération du Président ainsi que celle du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de la direction générale, éventuellement des Directeurs Généraux Délégués et le cas échéant, de la personne déléguée temporairement dans les fonctions du Président. Le Conseil d'Administration peut recevoir à titre de jetons de présence une rémunération fixée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre Assemblée. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société. Enfin, le Conseil d'Administration peut allouer en se conformant à la législation en vigueur, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs, ainsi que des rémunérations pour les membres non Administrateurs de tous comités et pour tous délégués et mandataires.

Nous vous rappelons que les rémunérations de vos dirigeants et mandataires sociaux sont récapitulées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Procédures de gestion de trésorerie :

La situation de trésorerie est suivie quotidiennement par les services comptables et validée par la direction financière.

Le prévisionnel de trésorerie sur l'exercice par société et pour le groupe est mis à jour mensuellement.

Procédures de gestion budgétaire :

Au titre de l'ensemble des sociétés du groupe un budget prévisionnel est établi. Tous les mois, les principaux indicateurs sont comparés aux prévisionnels : les écarts sont analysés.

Procédures de suivi des engagements hors bilan :

L'expert-comptable, conjointement avec la direction financière recensent les engagements hors bilan semestriellement.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les statuts de la société précisent aux articles 23 et 24 les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

2.4 Évolution du contrôle interne

Il existe des axes d'améliorations pour lesquels des plans d'action seront mis en place, au fur et à mesure de leurs analyses.

2.5 Dispositions relatives à l'article L 225-100-3

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts de la société, nous vous rappelons qu'est institué un droit de vote double, qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 14 décembre 2016

Le Président Directeur Général,
Olivier PONCIN

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Sofidem
Parc d'Activités Les Morandières
CS 52145
53021 Laval cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

Catana Group

Société Anonyme au capital de 13 221 227 Euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société Catana Group

=====

Exercice clos le 31 août 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société Catana Group**

Exercice clos le 31 août 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Catana Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.227-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Laval, le 22 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

Sofidem



François Le Spégnan
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

COMPTES ANNUELS

CATANA GROUP

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

**Rapport sur les comptes consolidés
au 31 août 2016**

Bilan consolidé	1
Compte de résultat consolidé	3
État du résultat global	4
Tableau de variation des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe aux comptes consolidés	7

Les Herbiers, le 14 décembre 2016

Véronique Martineau
Expert-comptable associée

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Note	31/08/2016	31/08/2015
Ecart d'acquisition	6.1		
Immobilisations incorporelles	6.2	2 601	2 889
Immobilisations corporelles	6.3	8 900	9 797
Autres actifs non courants	6.4	1 534	477
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		13 035	13 164
Stocks et en-cours	6.6	9 660	8 747
Créances clients	6.7	10 117	7 667
Autres actifs courants	6.8	3 421	3 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	2 717	4 270
TOTAL ACTIFS COURANTS		25 916	24 493
Actifs destinés à être cédés			1 936
TOTAL ACTIF		38 951	39 593

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Note	31/08/2016	31/08/2015
Capital social	7.1	13 221	12 237
Actions propres		-90	-60
Réserves consolidées part du Groupe		2 596	5 138
Résultat consolidé part du Groupe		-3 326	-2 692
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	12 402	14 624
Réserves consolidées part des minoritaires		20	303
Résultat consolidé part des minoritaires		0	27
INTERETS MINORITAIRES	7.1	20	330
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		12 422	14 954
Emprunts et dettes financières	7.2	5 408	6 593
Provisions	7.3	424	372
Autres passifs non courants	7.4	114	558
PASSIFS NON COURANTS		5 946	7 523
Emprunts et dettes financières	7.2	2 017	2 104
Autres passifs courants	7.5	18 565	13 859
PASSIFS COURANTS		20 583	15 963
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			1 153
TOTAL PASSIF		38 951	39 593

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Note	31/08/2016	31/08/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.2	33 804	36 929
Achats consommés		17 336	20 823
Charges de personnel	8.1	5 601	5 013
Charges externes		12 026	10 579
Impôts et taxes		451	490
Dotations / Reprises amortissements	8.2	2 485	2 152
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	262	132
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-1 063	-330
Autres produits opérationnels courants	8.4	-800	-369
Autres charges opérationnelles courantes	8.5	896	151
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-3 390	-1 714
Autres produits opérationnels	8.6	359	
Autres charges opérationnelles	8.7		-673
RESULTAT OPERATIONNEL		-3 031	-2 388
Coût de l'endettement financier	8.8	257	281
Autres produits financiers	8.9	31	33
Autres charges financières	8.10	-65	-15
RESULTAT FINANCIER		-291	-263
Charge d'impôt	8.11	-3	-13
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-3 326	-2 664
Part des minoritaires		0	27
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-3 325	-2 692
RESULTAT PAR ACTION		- 0,13 €	- 0,11 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		- 0,13 €	- 0,11 €

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
en milliers d'euros

	31/08/2016	Intérêts non contrôlants 31/08/2016	31/08/2015
RESULTAT DE LA PERIODE	-3 326		-2 664
Variation de la réserve de réévaluation			
Ecarts actuariels	65		-8
Ecarts de conversion			
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équiva- lence			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture			
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	65	0	-8
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-3 261	0	-2 672

**TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX PROPRES
 CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES**
en milliers d'euros

	Capital	Réserves liées au capital	Résultat de l'exercice	Total capi- taux propres	Intérêts minoritaires	Total capi- taux propres du groupe
Situation au 31/08/2014	12 238	6 304	-927	17 615	304	17 311
Affectation résultat 31/08/2014		-927	927			
Actions propres			4	4		4
Résultat consolidé 31/08/2015			-2 664	-2 664	27	-2 691
Situation au 31/08/2015	12 238	5 377	-2 660	14 954	330	14 624
Affectation résultat 31/08/2015		-2 660	2 660			
Augmentation de capital	984			984		984
Variation de périmètre Poncin Yachts and Parntners		-38		-38	-307	269
Variation de périmètre Nautic 2000				0	-2	2
Frais d'émission obligations conver- tibles en actions		-134		-134		-134
Actions propres			-17	-17		-17
Résultat consolidé 31/08/2016			-3 326	-3 326	0	-3 325
Situation au 31/08/2016	13 222	2 544	-3 343	12 423	21	12 402

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2016	31/08/2015
Résultat net des sociétés intégrées	-3 326	-2 664
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	2 639	2 126
Plus et moins values de cessions	-157	8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-844	-530
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	1 516	3 951
- <i>Stocks et en cours</i>	-259	-752
- <i>Clients</i>	-3 252	-1 261
- <i>Autres créances</i>	614	-815
- <i>Fournisseurs</i>	2 554	5 231
- <i>Autres dettes</i>	1 859	1 548
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	672	3 421
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-1 654	-1 852
Incidence variation de périmètre ⁽¹⁾	-901	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	492	960
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2 063	-892
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	90	340
Actions propres	-17	4
Augmentation de capital	850	
Remboursements d'emprunts	-1 890	-1 503
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-967	-1 159
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 358	1 370
Trésorerie d'ouverture	4 527	3 157
Trésorerie de clôture	2 169	4 527
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 358	1 370

⁽¹⁾ Dont 963 K€ de trésorerie au 31 août 2015 de Poncin Yachts and Partners sortie du Groupe avec une contrepartie dans les dettes d'exploitation de Poncin Yachts and Partners pour 1 229 K€ au 31 août 2015 dont le Groupe s'est désengagé. Cette dette contribuait à la diminution du besoin en fonds de roulement sur 2015.

1. Informations générales	76
2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture	77
2.1 <i>Événements significatifs</i>	77
2.2 <i>Événements postérieurs</i>	77
3. Principes comptables et règles de consolidation	78
3.1 <i>Déclaration de conformité au référentiel IFRS</i>	78
3.2 <i>Base de préparation des états financiers consolidés.....</i>	79
3.3 <i>Estimations et hypothèses</i>	80
3.4 <i>Périmètre et méthodes de consolidation</i>	81
3.5 <i>Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)</i>	82
3.6 <i>Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36).....</i>	82
3.7 <i>Immobilisations incorporelles (IAS 38).....</i>	82
3.8 <i>Immobilisations corporelles (IAS 16).....</i>	83
3.9 <i>Contrats de location (IAS 17).....</i>	83
3.10 <i>Autres actifs non courants (IAS 1)</i>	83
3.11 <i>Dépréciation des actifs (IAS 36).....</i>	84
3.12 <i>Impôts différés (IAS 12)</i>	85
3.13 <i>Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)</i>	86
3.14 <i>Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7).....</i>	86
3.15 <i>Gestion des risques financiers.....</i>	87
3.16 <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7).....</i>	89
3.17 <i>Capital et capitaux propres</i>	89
3.18 <i>Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)</i>	89
3.19 <i>Avantages du personnel (IAS 19).....</i>	90
3.20 <i>Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions (OCABSA)</i>	90
3.21 <i>Passifs courants et non courants.....</i>	91
3.22 <i>Chiffre d'affaires.....</i>	91
3.23 <i>Résultat opérationnel courant</i>	91
3.24 <i>Coût de l'endettement financier</i>	91
3.25 <i>Autres produits et charges financiers</i>	92
3.26 <i>Impôt sur le résultat (IAS 12)</i>	92
3.27 <i>Intérêts minoritaires (IAS 27)</i>	92
3.28 <i>Résultat par action (IAS 33)</i>	92
3.29 <i>Segments opérationnels (IFRS 8).....</i>	93
3.30 <i>Actifs en cours de cessions (IFRS 5)</i>	93
4. Périmètre de consolidation.....	94
5. Information sectorielle	95
5.1 <i>Information sectorielle de premier niveau</i>	95

1.1.1.1 5.2 Information sectorielle de second niveau 96

6.	Notes sur le bilan actif	97
6.1	<i>Pertes de valeur sur actifs immobilisés</i>	97
6.2	<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	98
6.3	<i>Immobilisations corporelles nettes.....</i>	100
6.4	<i>Autres actifs non courants</i>	101
6.5	<i>Actifs d'impôts différés</i>	101
6.6	<i>Stocks</i>	101
6.7	<i>Créances clients.....</i>	102
6.8	<i>Autres actifs courants</i>	102
6.9	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</i>	102
7.	Notes sur le bilan passif	103
7.1	<i>Capitaux propres</i>	103
7.2	<i>Emprunts et dettes financières.....</i>	104
7.3	<i>Provisions à long terme.....</i>	105
7.4	<i>Autres passifs non courants.....</i>	105
7.5	<i>Autres passifs courants</i>	105
8.	Notes sur le compte de résultat	106
8.1	<i>Charges de personnel</i>	106
8.2	<i>Dotations / Reprises amortissements.....</i>	106
8.3	<i>Dotations / Reprises provisions et dépréciations.....</i>	106
8.4	<i>Autres produits d'exploitation.....</i>	107
8.5	<i>Autres charges d'exploitation.....</i>	107
8.6	<i>Autres produits opérationnels</i>	108
8.7	<i>Autres charges opérationnelles.....</i>	108
8.8	<i>Coût de l'endettement financier net.....</i>	108
8.9	<i>Autres produits financiers</i>	109
8.10	<i>Autres charges financières.....</i>	109
8.11	<i>Impôts sur les bénéfices.....</i>	109
8.12	<i>Résultat net par action.....</i>	110
9.	Informations complémentaires	111
9.1	<i>Informations permettant la comparabilité des comptes.....</i>	111
9.2	<i>Effectifs</i>	111
9.3	<i>Passifs éventuels.....</i>	111
9.4	<i>Engagements hors bilan</i>	112
9.5	<i>Transactions avec les parties liées</i>	112
9.6	<i>Autres informations.....</i>	113
9.7	<i>Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction</i>	113
9.8	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	113

2. Informations générales

Le métier de CATANA GROUP est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et BALI ;
- **Un pôle SERVICES**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

CATANA GROUP est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2016, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2015 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 décembre 2016.

3. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Événements significatifs

Le 8 janvier 2016, la société CATANA GROUP a conclu un contrat d'émission et de souscription d'Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions (OCABSA) attachés avec un fonds d'investissement pour un montant maximum de 3.8 M€ sur 3 ans. Ce financement obligataire pourra être complété par une augmentation de capital maximum de 7.6 M€ via l'exercice de Bons de Souscription d'Actions attachés aux Obligations Convertibles en Actions (Bons de Souscription d'Actions exerçables pendant 5 ans). Une première tranche d'Obligations Convertibles en Actions a été émise le 13 janvier 2016 pour un montant de 1 M€ correspondant à 100 Obligations dont 52 ont été converties avant le 29 février 2016, entraînant la création de 1 007 551 nouvelles actions. L'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2016 a offert au Conseil d'Administration la possibilité d'émettre, au cours des 36 prochains mois, 280 OCABSA supplémentaires, en quatre tranches de 70 OCABSA d'un montant de 10 000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'Investisseur. Concernant la première tranche d'obligations convertibles en actions émise le 13 janvier 2016 pour 1 000 000 €, le fonds BRACKNOR a procédé, en date du 29 mars 2016, à une nouvelle conversion de 45 obligations entraînant la création de 900 000 actions nouvelles, puis à une nouvelle conversion le 6 juin 2016 de 3 obligations correspondant à la création de 60 000 actions nouvelles. A cette date, aucune obligation n'est en circulation. A l'issue de cette conversion, le capital de la société est ainsi composé de 26 442 454 actions pour un capital social de 13 221 227 €.

Le 1^{er} septembre 2015, la société CATANA GROUP a cédé sa participation dans sa filiale PONCIN YACHTS & PARTNERS.

Le 17 juin 2016, le Tribunal de commerce d'Antibes a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société NAUTIC 2000. Le Groupe n'ayant plus la capacité de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité, la société NAUTIC 2000 a été exclue du périmètre de consolidation, son activité ayant néanmoins été appréhendée jusqu'à cette date.

La société CHANTIER CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice. L'administration fiscale a notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Ce redressement étant contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes. Par ailleurs, le management n'est pas en mesure d'estimer de manière fiable le risque final de ce dossier.

Le litige entre la société CHANTIER CATANA et un client, ayant fait l'objet d'un jugement du Tribunal de commerce de Paris le 10 avril 2015 et d'un protocole transactionnel signé en avril 2015, a été totalement dénoué sur l'exercice, sans impact significatif sur les comptes clos au 31 août 2016.

3.2 Événements postérieurs

Néant.

4. Principes comptables et règles de consolidation

4.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002 et modifié par le règlement n°297/2008 du Conseil Européen du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2016, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2016.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2016 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2015 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation, ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements d'IAS 12 - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 - Avantages au personnel
- IAS 27 - Etats financiers individuels
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements d'IAS 32 - Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements d'IFRS 1 - Prêts publics
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Partenariats
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur.
- Modifications d'IFRS 7 - Information relative aux instruments financiers
- Améliorations annuelles - Cycle 2009-2011
- Amendements d'IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 9 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 - Dispositions transitoires
- Amendements à d'IFRS 10, 12 et d'IAS 27 - Entités d'investissements
- Améliorations annuelles - Cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles - Cycle 2011-2013

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2015 :

- Amendements à IAS 1 - Présentations des états financiers.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Clarification sur les modes d'amortissement acceptables.
- Amendements à IAS 28, IFRS 10 et IFRS 12 - Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation.
- Amendements à IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune.
- Améliorations annuelles - Cycle 2012-2014.

4.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

4.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé.

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte actuel de crise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur des actifs (les stocks, les créances clients et les actifs à long terme) est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite, en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction fait appel à son jugement, afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas les problématiques concernées.

4.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 août 2016, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint, ni aucune influence notable.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

4.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

4.6 Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuelle (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

4.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminuées des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences..... de 1 à 5 ans
- Frais de développement de 3 à 5 ans
- Concessions de 15 à 20 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés. Le cas échéant, cet amortissement peut être accéléré suite à l'arrêt des productions sur lesquelles portent ces frais de développement.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

4.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 ans
- Constructions - installations générales 10 à 30 ans
- Agencements - installations 4 à 20 ans
- Matériel et outillage 1 à 10 ans
- Matériels de transport 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles.

4.9 Contrats de location (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations ou en stocks selon la destination du bien) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de location, qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

4.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

4.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, CATANA GROUP utilise sauf indication contraire la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant la société CHANTIER CATANA.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant les sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

4.12 Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits (cf. point 6.5).

4.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées au dernier prix d'achat sauf pour l'entité PORT PIN ROLLAND pour laquelle est retenu le coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks de matières et marchandises, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

4.14 Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7)

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et créances au coût amorti et les titres de participation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition est jugée significative ou prolongée, et implique une perte de valeur le cas échéant. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat ; cette dépréciation est irréversible.
- Les prêts et créances au coût amorti comprennent principalement les créances commerciales et les acomptes. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances client sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Au 31 août 2016, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

4.15 Gestion des risques financiers

Risque de crédit client

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

La reprise de bateaux s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et BALI.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilière donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : La reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le refit de ces unités.

CATANA GROUP s'estime très peu exposé au risque d'impayés.

Risque de liquidité

Depuis son recentrage sur des activités haut de gamme à faibles volumes et la généralisation du mode de fabrication à la commande, le groupe a considérablement limité son besoin en fond de roulement par rapport à l'époque où CATANA GROUP avait des activités à fortes séries nécessitant des modes de fabrication d'avance.

La fabrication des CATANA, principale activité du groupe, est convenablement financée par les acomptes intermédiaires des clients et les fonds propres. Sauf les besoins pour des salons, le Groupe a donc généralisé le mode de fabrication à la vente c'est-à-dire exclue la fabrication d'avance.

Pour l'activité liée à la marque CATANA, le besoin en fonds de roulement se limite donc à quelques bateaux d'exposition et aux stocks de bateaux d'occasion, le groupe assumant si nécessaire des reprises sur les ventes de bateaux neufs.

Concernant l'activité liée à la gamme BALI, le groupe souhaite rester à l'écart d'un mode de fabrication d'avance. En revanche, le processus de vente de cette zone du marché est moins favorable en termes de versement d'acomptes (un acompte à la commande, le solde en général à la livraison) ce qui génère un besoin en fonds de roulement pour chaque bateau fabriqué. L'augmentation des volumes de ventes de la gamme BALI impliquera donc naturellement une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qu'elle espère compenser par l'amélioration de la rentabilité liée.

Enfin, CATANA GROUP dispose d'entités de production récentes nécessitant peu d'investissements. Les investissements annuels, essentiellement composés de nouveaux modèles, pèsent nettement moins sur la trésorerie, le groupe prenant maintenant la stratégie d'opérer à des renouvellements plus lissés mais plus qualitatifs. Exceptionnellement, CATANA GROUP a procédé à un plan d'investissements plus soutenu depuis deux exercices pour favoriser la création de la nouvelle gamme BALI, mais le groupe a su trouver les leviers nécessaires dans la gestion de son BFR pour faire face à son financement.

La trésorerie reste maîtrisée compte tenu :

- Des actions menées sur les actifs circulants,
- D'un poids des remboursements de dettes financières très nettement allégé.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

CATANA GROUP estime quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31 août 2016. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

4.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

4.17 Capital et capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées à l'augmentation de capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les coûts accessoires directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisés en moins de la prime d'émission, nets de taxes.

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

4.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

4.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation..... 0.79%
- Convention collective navigation de plaisance
- Départ à l'initiative du salarié..... départ à 62 ans
- Progression annuelle des salaires 2% dégressif
- Table de mortalité TG 05
- Taux de rotation du personnel..... faible
- Taux de charges sociales retenu40.2 à 45.4%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

4.20 Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions (OCABSA)

Le 8 janvier 2016, la société CATANA GROUP a conclu un contrat d'émission et de souscription d'Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions (OCABSA) attachés avec un fonds d'investissement pour un montant maximum de 3.8 M€ sur 3 ans.

Les OCA seront émises au pair, soit 10 000 € chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission. Les OCA pourront être converties en action à la demande du porteur, à tout moment, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions.

Ce financement obligataire pourra être complété par une augmentation de capital maximum de 7.6 M€ via l'exercice de Bons de Souscription d'Actions attachés aux Obligations Convertibles en Actions (Bons de Souscription d'Actions exerçables pendant 5 ans). Une première tranche d'Obligations Convertibles en Actions a été émise le 13 janvier 2016 pour un montant de 1 M€ correspondant à 100 Obligations, intégralement converties avant le 31 août 2016, entraînant la création de 1 967 551 nouvelles actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2016 a offert au Conseil d'Administration la possibilité d'émettre, au cours des 36 prochains mois, 280 OCABSA supplémentaires, en quatre tranches de 70 OCABSA d'un montant de 10 000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'Investisseur.

4.21 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants. Il s'agit notamment des dettes incluses dans le plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle.

4.22 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

4.23 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net **avant prise en compte** :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

4.24 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

4.25 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

4.26 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéficiaire imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

4.27 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

4.28 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

4.29 Segments opérationnels (IFRS 8)

Cette norme, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

Un segment opérationnel correspond à une composante susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges pour laquelle les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance et affecter les ressources.

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

4.30 Actifs en cours de cessions (IFRS 5)

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction à un niveau approprié doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui soit raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, on pourrait s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification, et les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

5. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Catana Group	Canet en Roussillon (66)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	IG

IG : intégration globale

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

Le 17 juin 2016, le Tribunal de commerce d'Antibes a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société NAUTIC 2000. Le Groupe n'ayant plus la capacité de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité, la société NAUTIC 2000 a été exclue du périmètre de consolidation, son activité ayant néanmoins été appréhendée jusqu'à cette date.

6. Information sectorielle

6.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2016 et 2015 se présente comme suit :

	31/08/2016				31/08/2015			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités	29 275	5 700	-1 171	33 804	31 708	6 183	-962	36 929
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	28 224	5 580		33 804	30 937	5 992		36 929
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	1 051	120		1 171	771	191		962
Résultat opérationnel des activités	-3 220	189		-3 031	-2 685	297		-2 388
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	30 626	8 325		38 951	27 687	9 970		37 657
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	16 569	2 523		19 092	12 690	2 189		14 879
Investissements (3)	1 464	192		1 657	3 302	209		3 511
Dotations aux amortissements (4)	1 945	540		2 485	1 573	579		2 152
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	135	16		152	142	24		166

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements), à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2016 et 2015 :

	31/08/2016	31/08/2015
Valeur globale des actifs sectoriels	38 951	37 657
Impôt différé actifs		
Créances d'impôt exigible		
Total des actifs courants et non courants	38 951	37 657
Valeur globale des passifs sectoriels	19 092	14 879
Emprunts bancaires	2 741	3 668
Dettes sur crédits-bails	3 844	4 113
Dettes financières diverses	300	210
Passifs d'impôt exigible	552	615
Provision pour impôts		
Total des passifs courants et non courants	26 529	23 486

6.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2016 et 2015 est la suivante :

2015/2016	France	Union Euro- péenne	Export	TOTAL
Bateaux	10 678	3 065	14 482	28 225
Services	4 385	0	1 195	5 580
TOTAL	15 063	3 065	15 676	33 804

2014/2015	France	Union Euro- péenne	Export	TOTAL
Bateaux	8 924	0	22 012	30 937
Services	5 727	0	265	5 992
TOTAL	14 652	0	22 277	36 929

7. Notes sur le bilan actif

7.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 5 ans.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
 - *UGT bateaux*

Les actifs ont été dépréciés en totalité.
La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 8.30 % (incluant une prime de risque de 5%).
Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.
Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.
 - *UGT services*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 8.30 % (incluant une prime de risque de 5%).
Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.
Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.

7.2 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2014				
Valeur brute	2 615	6 726	429	9 770
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 163	-4 880	-77	-7 119
Valeur nette	452	1 847	352	2 651
Variations				
Acquisitions	784	18		802
Cessions (valeurs brutes)	-566			-566
Cessions (amortissements)	566			566
Dotation aux amortissements et dépréciations	-269	-294		-563
Reprises de dépréciations				
Variation de périmètre				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts				
Total des variations de la période	515	-276		239
Au 31 août 2015				
Valeur brute	2 833	6 744	429	10 006
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 865	-5 174	-77	-7 116
Valeur nette	968	1 570	352	2 890
Variations				
Acquisitions	67	1	176	244
Cessions (valeurs brutes)	10			10
Cessions (amortissements)	-10			-10
Dotation aux amortissements et dépréciations	-327	-272		-599
Reprises de dépréciations				
Variation de périmètre (valeurs brutes)		-576		-576
Variation de périmètre (amortissements)		517		517
Transfert en Ecart d'acquisition				
Reclassement		-235	-77	-312
Reclassement		235	77	312
Transferts			126	126
Total des variations de la période	-260	-330	302	-288
Au 31 août 2016				
Valeur brute	2 910	5 934	654	9 498
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 202	-4 694		-6 895
Valeur nette	708	1 240	654	2 602

Écarts d'évaluation

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des écarts d'évaluation, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2015	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31.08.2016
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541				5 541
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			-573	0
TOTAL	6 114			-573	5 541

Amortissements et dépréciations	31.08.2015	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31.08.2016
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	4 074	232			4 306
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	484	30		-515	0
TOTAL	4 559	262		-515	4 306

TOTAL VALEURS NETTES	1 235
-----------------------------	--------------

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par CATANA GROUP et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans, qui se retrouve totalement amortie sur l'exercice.

⁽²⁾ Concession NAUTIC 2000 :

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 573 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

Au 31 août 2016, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

7.3 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2014				
Valeur brute	9 508	11 533	6 729	27 771
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 330	-10 168	-2 932	-18 429
Valeur nette	4 178	1 366	3 797	9 341
Variations				
Acquisitions		2 037	801	2 837
Cessions (valeurs brutes)		-1 938	-264	-2 202
Cessions (amortissements)		1 931		1 931
Dotation aux amortissements et dépréciations	-371	-1 030	-189	-1 589
Virement Poste à Poste		2 624	-2 624	
Transferts				
Actifs destinés à être cédés (valeurs brutes)	-832	-182	-152	-1 167
Actifs destinés à être cédés (amortissements)	475	145	25	645
Total des variations de la période	-728	3 587	-2 404	455
Au 31 août 2015				
Valeur brute	8 676	11 451	7 113	27 241
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 226	-9 122	-3 096	-17 443
Valeur nette	3 450	2 330	4 017	9 797
Variations				
Acquisitions		533	879	1 413
Cessions (valeurs brutes)		-674	-8	-682
Cessions (amortissements)		391	8	399
Dotation aux amortissements et dépréciations	-320	-1 383	-183	-1 886
Variation de périmètre (valeurs brutes)	-524	-95	-187	-806
Variation de périmètre (amortissements)	524	94	173	791
Transferts			-126	-126
Virement Poste à Poste		2 624	-2 624	
Actifs destinés à être cédés (valeurs brutes)				
Actifs destinés à être cédés (amortissements)				
Total des variations de la période	-320	1 489	-2 066	-898
Au 31 août 2016				
Valeur brute	8 151	13 839	5 048	27 039
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 021	-10 021	-3 097	-18 139
Valeur nette	3 130	3 819	1 951	8 900

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

7.4 Autres actifs non courants

	31.08.2015	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31.08.2016
Dépôts, cautionnements, Titres de participation & Créances rattachées participations	24		2	127	149
Dépréciation Titres de participation				128	128
Autres créances dont échéance > 1 an	453	1 135			1 588
Dépréciation des créances > 1 an		75			75
TOTAL	477	1 060	2	-1	1 534

7.5 Actifs d'impôts différés

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de cet exercice et des exercices antérieurs, qui s'élèvent au total à 54 001 K€, compte tenu des pertes historiquement réalisées.

À compter du 1^{er} septembre 2005, CATANA GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration.

Le renouvellement de l'option pour l'intégration fiscale est intervenu le 1^{er} septembre 2015.

7.6 Stocks

	31.08.2016			31.08.2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	2 690	521	2 169	2 172	500	1 672
Marchandises	4 701	656	4 045	5 007	316	4 691
En-cours de production	3 106	0	3 106	2 384	0	2 384
Produits intermédiaires et finis	610	270	340	270	270	0
TOTAL	11 107	1 446	9 660	9 833	1 086	8 747

7.7 Créances clients

	31.08.2016	31.08.2015
Clients et comptes rattachés	10 144	7 725
Dépréciation	27	58
Créances clients nettes	10 117	7 667

7.8 Autres actifs courants

	31.08.2016			31.08.2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	10		10	7		7
Etat	900		900	910		910
Débiteurs divers	705		705	1 059		1 059
Groupe & associés (1)	212		212			
Avances et acomptes sur commandes	1 240		1 240	1 632		1 632
Charges constatées d'avance	352		352	200		200
Dépôts et cautionnements < 1 an	1		1			
TOTAL	3 421		3 421	3 809		3 809

(1) créance envers Nautic 2000

7.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/08/2016	31/08/2015
Valeurs mobilières de placement	657	450
Dépréciation	-44	-44
Disponibilités	2 105	3 863
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 718	4 270
Concours bancaires	541	706
TRESORERIE NETTE	2 176	3 564

8. Notes sur le bilan passif**8.1 Capitaux propres**

	31.08.2016	31.08.2015
Capital	13 221	12 237
Prime d'émission, de fusion et d'apport	9 471	9 471
Actions Propres	- 90	- 60
Report à nouveau	-17 399	-14 410
Résultat et réserves consolidées	7 198	7 385
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	12 402	14 624
Intérêts minoritaires	20	330
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	12 422	14 954

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2016
Nombre de titres	26 442 454
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	13 221

8.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2016	31.08.2015
Emprunts et dettes bancaires	1 694	2 685
Dettes sur crédits-bails	3 414	3 698
Dettes financières diverses	300	210
Emprunts et dettes financières non courants	5 408	6 593
Emprunts et dettes bancaires	1 047	984
Concours bancaires	541	706
Dettes sur crédits-bails	429	414
Dettes financières diverses	-	0
Emprunts et dettes financières courants	2 017	2 104
TOTAL	7 425	8 697

L'accord de renégociation de la dette bancaire signée en avril 2012 et homologué par le Tribunal de Commerce le 15 mai 2012 a permis au Groupe de réduire définitivement son endettement de 7 M€.

La dette bancaire ayant fait l'objet d'un abandon de créances en mai 2009 pour 10 533 K€ avec clause de retour à meilleure fortune fait l'objet d'un test à chaque clôture. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2016	31.08.2015
A moins d'un an	2 017	2 104
De un à cinq ans	3 578	4 537
A plus de cinq ans	1 830	2 056
TOTAL	7 425	8 697

8.3 Provisions à long terme

	31.08.2015	Dotations	Reprises	Autres mou- vements	31.08.2016
Provision pour engagements retraite	372	72	8	-11	424
Provision pour risques et charges	372	72	8	-11	424

8.4 Autres passifs non courants

	31.08.2016	31.08.2015
Dettes fournisseurs	56	60
Personnel	8	8
Etat	50	490
TOTAL	114	558

Les autres passifs non courants sont uniquement constitués des dettes faisant l'objet du plan de sauvegarde et du délai obtenu auprès de l'administration fiscale pour le règlement de l'impôt société dû au titre de l'exercice 2012/2013.

8.5 Autres passifs courants

	31.08.2016	31.08.2015
Provision SAV	117	134
Provision pour litiges	127	20
Dettes fournisseurs	10 025	7 659
Dettes sur immobilisations	546	542
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 996	1 139
Personnel	959	1 027
Etat	1 768	1 038
Autres dettes	241	290
Produits constatés d'avance	2 788	2 010
TOTAL	18 565	13 859

Un sursis à paiement de la dette d'impôt société a été demandé suite à la procédure en référé déposée auprès du Tribunal de commerce de La Rochelle.

9. Notes sur le compte de résultat**9.1 Charges de personnel**

	31.08.2016	31.08.2015
Salaires	4 172	3 704
Charges sociales	1 437	1 291
Indemnités de fin de carrière	-1	27
Subvention d'exploitation	-7	-10
TOTAL	5 601	5 013

9.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2016	31.08.2015
Immobilisations incorporelles	599	563
Immobilisations corporelles	1 886	1 589
TOTAL	2 485	2 152

9.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2016	31.08.2015
Dépréciation des créances	1	44
Dépréciation des créances s/ immobilisations	75	
Autres provision pour charges	107	
Provision garantie clients	79	88
TOTAL	262	132

9.4 Autres produits d'exploitation

	31.08.2016	31.08.2015
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat		
Reprise provision sur risques et charges	96	133
Reprise dépréciation sur créances	24	11
Reprise dépréciation exceptionnelle		
Autres produits d'exploitation	680	224
TOTAL	800	369

La reprise de provision sur risques et charges correspond principalement aux provisions garanties clients et autres provisions pour litiges devenues sans objet.

Les autres produits d'exploitation pour 680 K€ sont composés de 600 K€ suite au dénouement d'un litige entre CHANTIERS CATANA et un client. Une dépréciation exceptionnelle a été passée en contrepartie (cf. note 8.5) pour 600 K€.

9.5 Autres charges d'exploitation

	31.08.2016	31.08.2015
Autres charges d'exploitation	896	151
TOTAL	896	151

Les autres charges d'exploitation sont composées principalement de 600 K€ de dépréciation exceptionnelle (produit en contrepartie pour 626 K€, cf. partie 8.4).

9.6 Autres produits opérationnels

<i>Produits</i>	31.08.2016	31.08.2015
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	110	
Déconsolidation Nautic 2000	230	
Déconsolidation PYP	19	
TOTAL	359	0

9.7 Autres charges opérationnelles

<i>Charges</i>	31.08.2016	31.08.2015
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		73
Indemnité litige Client		600
TOTAL	0	673

9.8 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2016	31.08.2015
Frais financiers sur emprunts	135	186
Frais financiers sur découverts bancaires	6	4
Frais financiers sur location-financement	110	91
Frais financiers sur émission OCA	22	
Rémunération crédit vendeur	-16	
TOTAL	257	281

9.9 Autres produits financiers

	31.08.2016	31.08.2015
Produits financiers divers	6	6
Gains de change	0	1
Revenus des créances commerciales	4	
Escomptes obtenus	20	18
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	0	8
TOTAL	31	33

9.10 Autres charges financières

	31.08.2016	31.08.2015
Perte de change	0	15
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	65	
TOTAL	65	15

9.11 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2016	31.08.2015
Charge d'impôt exigible	3	13
Charge d'impôt différé		
TOTAL	3	13

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31/08/2016	31/08/2015
Résultat comptable avant impôt	- 3 322	- 2 651
Charge d'impôt théorique	- 1 107	- 884
Impact des déficits fiscaux non activés	1 105	831
Impact moins-value sur titres non déductible		
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	205	150
Impact des crédits d'impôts	- 75	- 75
Impact des décalages temporaires non activés	- 0	- 13
Impact retenue à la source	6	
Impact des charges définitivement non déductibles	- 17	3
Impact déconsolidation PYP	8	
Impact déconsolidation Nautic 2000	- 121	
Charge d'impôt effective	3	13

9.12 Résultat net par action

	31/08/2016	31/08/2015
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	-3 325	-2 692
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	26 442 454	24 474 903
Résultat net par action (en euros)	-0,13	-0,11

10. Informations complémentaires

10.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

10.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2015/2016, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2016	31.08.2015
Cadres	23	26
Agents de maîtrise	14	11
Employés et ouvriers	133	126
TOTAL	170	163

10.3 Passifs éventuels

Litiges en cours

Plusieurs litiges commerciaux sont en cours ; en l'état d'avancement des procédures, la direction en attend un dénouement favorable justifiant l'absence de provision.

10.4 Engagements hors bilan

Sûretés réelles 1 290 K€

- dont 690 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres PPR et CHANTIER CATANA
- dont 600 K€ au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AUREUS FACTORY

Commandes de clients concernant la société CHANTIER CATANA : 11 107 K€.

Engagement reçus

Fabrication d'un moule d'une valeur de 300 K€ nanti au profit de la société CHANTIERS CATANA à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée de 5 ans.

10.5 Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Au sens de l'IAS 24, la société CATANA GROUP est contrôlée par la SAS FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Créances rattachées à des participations	8 K€
▪ Dettes fournisseurs	2 K€
▪ Locations	220 K€

La société AP YACHTS CONCEPTION constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Créances clients	530 K€
▪ Dettes fournisseurs	404 K€
▪ Acompte Fournisseur	211 K€
▪ Chiffre d'affaires	109 K€
▪ Achats matières premières	33 K€
▪ Charges externes	3 579 K€

10.6 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

10.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction et d'administration s'élève à 162 K€.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

10.8 Honoraires des commissaires aux comptes

	SOFIDEM		BM&A	
	31.08.2016	31.08.2015	31.08.2016	31.08.2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	69	58	66	59
- <i>Catana Groupe (comptes sociaux et consolidés)</i>	35	35	45	39
- <i>Chantier Catana (comptes sociaux)</i>	35	22	-	-
- <i>Port Pin Rolland (comptes sociaux)</i>	-	-	21	21
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	69	58	66	59

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP
Société anonyme au capital de 13 221 227 euros
Zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 août 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CATANA GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les dettes bancaires, ont fait l'objet en mai 2009 d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des partenaires financiers. L'application du référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés a conduit votre société à réaliser un test concernant la mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune, tel que décrit dans la note 7.2 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application dudit référentiel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 22 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM



François Le Spégagnie

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

« CATANA GROUP »

Société Anonyme au capital de 13 221 227 Euros

Siège social : Zone Technique Le Port – 66140 Canet en Roussillon

390 406 320 RCS LA ROCHELLE – APE : 714 B

Exercice social : du 1^{er} septembre au 31 août

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

COMPTE SOCIAL

Compte de résultat

	31/08/2016	31/08/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises		48 955	-48 955	-100,00
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	649 296	615 832	33 464	5,43
Chiffre d'affaires net	649 296	664 787	-15 491	-2,33
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	264 287	137 969	126 318	91,56
Autres produits	9	2 539	-2 530	-99,66
Total produits d'exploitation (I)	913 592	805 295	108 297	13,45
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock		92 289	-92 289	-100,00
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	711 199	497 086	214 113	43,07
Impôts, taxes et versements assimilés	9 820	12 697	-2 877	-22,66
Salaires et traitements	301 711	294 406	7 305	2,48
Charges sociales	125 650	122 267	3 383	2,77
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	22 739	1 174	21 566	NS
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.		16 317	-16 317	-100,00
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	1 482	1	1 481	NS
Total charges d'exploitation (II)	1 172 602	1 036 236	136 366	13,16
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-259 010	-230 941	-28 069	12,15
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	58 457	82 275	-23 818	-28,95
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	58 457	82 275	-23 818	-28,95
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	3 374 958	2 943 000	431 958	14,68
Intérêts et charges assimilées (4)	114 261	116 003	-1 743	-1,50
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	3 489 219	3 059 003	430 216	14,06
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-3 430 762	-2 976 728	-454 034	15,25
RESULTAT COURANT avant impôt	-3 689 772	-3 207 669	-482 103	15,03

Compte de résultat (suite)

	31/08/2016	31/08/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	10 000		10 000	
Sur opérations en capital	179 538	252 230	-72 692	-28,82
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges		88	-88	-100,00
Total produits exceptionnels (VII)	189 538	252 318	-62 780	-24,88
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	180		180	
Sur opérations en capital	205 716	250 895	-45 179	-18,01
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	205 896	250 895	-44 999	-17,94
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-16 358	1 422	-17 781	NS
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-437 765	-217 016	-220 749	101,72
Total des produits (I+III+V+VII)	1 161 586	1 139 888	21 699	1,90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 429 952	4 129 119	300 833	7,29
BENEFICE OU PERTE	-3 268 366	-2 989 231	-279 134	9,34
<i>(a) Y compris :</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	58 457	82 275	-23 818	-28,95
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	28 846	138	28 707	NS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2016	Net 31/08/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	90 694	90 694		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	72 144	71 919	224	857
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	27 093 361	21 757 608	5 335 753	8 252 753
Créances rattachées aux participations	10 102 852	468 000	9 634 852	8 485 791
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 753	4 958	66 794	74 310
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	37 430 803	22 393 180	15 037 623	16 813 711
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	269 672	269 672		
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 044 238	16 317	1 027 921	950 968
Autres créances	784 209		784 209	233 819
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	52 192		52 192	69 373
Charges constatées d'avance (3)	42 431		42 431	32 734
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 192 742	285 989	1 906 753	1 286 894
Frais d'émission d'emprunt à étaler	134 159		134 159	
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	39 757 704	22 679 169	17 078 535	18 100 605
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			10 172 904	8 558 401
(3) Dont à plus d'un an (brut)			288 746	

Bilan passif

	31/08/2016	31/08/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 221 227	12 237 452
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 471 039	9 471 039
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-17 398 814	-14 409 583
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 268 366	-2 989 231
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 025 086	4 309 676
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 892 258	12 230 398
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 851 499	147 092
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 076	396 568
Dettes fiscales et sociales	907 367	970 221
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 179	40 255
Produits constatés d'avance (1)	4 070	6 395
TOTAL DETTES	15 053 449	13 790 929
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 078 535	18 100 605
(1) Dont à plus d'un an (a)	11 596 189	12 395 497
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 457 260	1 395 432
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 920 646	5 941 096
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société CATANA GROUP a souscrit un emprunt obligataire convertible en actions le 8 janvier 2016 pour un montant maximum de 3 800 000 €. Une première tranche de 1 000 000 € a été perçue par la société CATANA GROUP le 13 janvier 2016.

Au 31 août 2016, cette première tranche d'obligations a été intégralement convertie en actions, entraînant une augmentation de capital social de 1 000 000 € diminuée des frais d'émission d'emprunts de 16 225 €.

La société CATANA GROUP a cédé les titres de sa filiale PONCIN YACHTS & PARTNERS le 1er septembre 2015.

La filiale NAUTIC 2000 a été placée en liquidation judiciaire le 17 juin 2016.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA CATANA GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016, dont le total est de 17 078 535 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 268 366 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

/// Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/08/2016, compte tenu des valeurs d'utilité des filiales, les dépréciations des titres et créances ont été corrigées (cf. tableau dépréciation des actifs).

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le bateau fabriqué P38 est valorisé au coût de fabrication.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694			90 694
Immobilisations incorporelles	90 694			90 694
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 629			60 629
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	72 144			72 144
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	35 594 152	1 617 061	15 000	37 196 213
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	74 310		2 557	71 753
Immobilisations financières	35 668 462	1 617 061	17 557	37 267 965
ACTIF IMMOBILISE	35 831 299	1 617 061	17 557	37 430 803

Autres participations : augmentation nette des créances rattachées à des participations pour 1 617 K€.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694			90 694
Immobilisations incorporelles	90 694			90 694
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 772	633		60 405
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 286	633		71 919
ACTIF IMMOBILISE	161 980	633		162 613

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 045 483 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 102 852	10 102 852	
Prêts			
Autres	71 753	70 053	1 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 044 238	1 044 238	
Autres	784 209	495 463	288 746
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	42 431	42 431	
Total	12 045 483	11 755 036	290 446
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int cour. / creances ratt.	58 457
Clients factures a etablr	490 500
Debit.cred.produit a rec.	10 000
Total	558 957

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	18 855 608	3 374 958		22 230 566
Stocks	269 672			269 672
Créances et Valeurs mobilières	16 317			16 317
Total	19 141 597	3 374 958		22 516 555
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		3 374 958		
Exceptionnelles				

Dépréciation des immobilisations financières :

- dont dépréciation complémentaire des titres CHANTIER CATANA pour 2 902 K€
- dont dépréciation complémentaire de la créance CHANTIER CATANA pour 488 K€

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 13 221 227,00 € décomposé en 26 442 454 titres d'une valeur nominale de 0,50 €.

Les 26 442 454 actions se décomposent en :

- 18 089 017 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple
- 8 353 437 actions nominatives dont 895 388 assorties d'un droit de vote simple et 7 458 049 sont assorties d'un droit de vote double.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 053 449 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 920 646	34 133	5 886 513	
- à plus de 1 an à l'origine	5 971 612	376 040	5 595 572	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 675 211	1 675 211		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 076	254 010	56 066	
Dettes fiscales et sociales	907 367	849 329	58 038	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	264 467	264 467		
Produits constatés d'avance	4 070	4 070		
Total	15 053 449	3 457 260	11 596 189	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	297 071			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes d'emprunts auprès des établissements de crédit comprennent 10 233 K€ d'abandon de créance bancaire avec clause de retour à meilleure fortune, qui ne sera définitivement acquis, et donc comptabilisé qu'après versement de la dernière échéance de remboursement de la dette bancaire en 2017, et après application des effets éventuels de la clause de retour à meilleure fortune.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 690 279		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	10 690 279		

Les dettes garanties par des sûretés réelles correspondent aux dettes bancaires de la sauvegarde en totalité.

Garantie : gage et nantissement des titres des filiales

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	185 919
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	48 000
Intérêts courus à payer	533 219
Int.cour./dett.ratt.part.	1 268
Dettes provis. pr congés à payer	13 789
Charges sociales s/congés à payer	6 293
Formation professionnelle	1 120
Taxe apprentissage	1 385
Etats charges a payer	2 200
Total	793 193

Notes sur le bilan

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Participations	27 093 361	
Créances rattachées à des participations	10 102 852	
Total Immobilisations	37 196 213	
Créances clients et comptes rattachés	1 002 763	
Autres créances	388 045	
Total Créances	1 390 808	
Emprunts et dettes financières divers	1 851 499	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 896	
Total Dettes	1 875 395	

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 135 613
- . En valeur : 70 053 €
- . Montant de la dépréciation : 4 958 €

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	42 431		
Total	42 431		

Notes sur le bilan**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	4 070		
Total	4 070		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

Résultat financier

	31/08/2016	31/08/2015
Produits financiers de participation	58 457	82 275
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	58 457	82 275
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 374 958	2 943 000
Intérêts et charges assimilées	114 261	116 003
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	3 489 219	3 059 003
Résultat financier	-3 430 762	-2 976 728

Dotations financières aux amortissements et provisions :

- Dotation dépréciation titres Chantier Catana pour 2 902 K€
- Dotation dépréciation créance Chantier Catana pour 468 K€

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Rétrocession de frais directs aux filiales	264 287	
TOTAL	264 287	

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 28 846 €

Montant compris dans les produits financiers : 58 457 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	180	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15 000	
Boni/mali s/ rachat par société de ses actions propres	141 675	121 788
Produits des cessions d'éléments d'actif		57 750
Autres produits exceptionnels		10 000
Autres charges exceptionnelles	49 041	
TOTAL	205 896	189 538

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-3 268 366
+ Impôts sur les bénéfices	-437 765
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-3 706 131
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-3 706 131

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-3 689 772	-437 765	-3 252 007
+ Résultat exceptionnel	-16 358		-16 358
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-3 706 131	-437 765	-3 268 366

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2005, la société SA CATANA GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CATANA GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 614 053 €

- Charges de l'exercice : 176 288 €

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CATANA GROUP

Forme : SA

Au capital de : 13 221 227 €

Adresse du siège social :

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
<i>Cautionnements, avals et garanties donnés par la société</i>	1 711 577
Avals et cautions	1 711 577
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts des emprunts</i>	61 724
Autres engagements donnés	61 724
Total	1 773 301
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Intérêts des emprunts</i>	61 724
Autres engagements reçus	61 724
Total	61 724
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Information non significative

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

L'entreprise a obtenu le préfinancement par la BPI du CICE de l'année 2015 pour un montant de 172 000 €.

La créance d'état du CICE a été donnée en garantie du préfinancement à la BPI pour un montant de 229 207 €.

La créance du CICE 2015 s'élève à 223 208 €.

A la date de clôture, la dette de préfinancement de 172 000 € a été soldée.

L'excédent de 51 208 € sera reversé par la BPI à CATANA GROUP et est comptabilisé à l'actif du bilan.

Tableau des filiales et participation

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais donnés par la société	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1 - Filiales (à détailler) :											
(+ 50 % du capital détenu)											
- CHANTIER CATANA	France	6 434 957	-7 754 704	99,70%	21 757 608		10 095 189	724 148	-3 213 968		25 718 624
- PPR	France	38 112	5 595 838	100,00%	5 335 753	5 335 753		387 429	186 270		8 741 921
- NAUTIC 2000	France	9 528	28 263	100% (1)					426 466		245 421
2 - Participations (à détailler) :											
(10 à 50 % du capital détenu)											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
(1) détenue à 100% par PPR											

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM

Parc d'Activités Les Morandières
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 13 221 227 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

=====

Exercice clos le 31 août 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Catana Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note sur le bilan intitulée « Titres de participation » de l'annexe décrit les modalités et les éléments pris en considération pour la valorisation ou l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres et des créances rattachées.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des informations fournies en annexe, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce ne sont plus présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Laval, le 22 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM



François Le Spégagnie

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S. au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM
Parc d'Activités Les Morandières
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 13 221 227 Euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2016**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2016**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R°225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R°225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L°225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Dirigeant concerné

Monsieur Christian CASTANIÉ, administrateur et directeur général délégué.

Nature et objet

Par un acte de cession de parts sociales en date du 1^{er} septembre 2015, la société CATANA GROUP a cédé à monsieur Christian CASTANIÉ et à madame Patricia CASTANIÉ, son épouse, 450 parts sociales chacun de la SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS au prix de 38,50 € la part sociale, soit 900 parts sociales pour un montant total de 34 650 € et dégageant une plus-value de 25 650 €.

Modalités

Produit exceptionnel comptabilisé au titre de l'exercice : 34 650 €

Motifs justifiant de son intérêt

La société PONCIN YACHTS PARTNERS est détenue à 50% par la société CATANA GROUP et 50% par la famille CASTANIÉ. Cette entité n'entre pas dans la stratégie et sollicite la trésorerie du groupe puisque CATANA GROUP détient une créance de 602 k€ sur PONCIN YACHTS AND PARTNERS à la date de la cession. Il a donc été décidé de céder la participation à la famille CASTANIÉ, dont monsieur Christian CASTANIÉ et son épouse madame Patricia CASTANIÉ, au prix de 38,50 € par part sociale avec un plan de remboursement de la créance de 602 k€ due à CATANA GROUP.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R°225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Dirigeant concerné

Monsieur Olivier PONCIN, Président du conseil d'administration et directeur général.

Nature et objet

Rémunération au taux de 0,5% l'an des cautions personnelles données par Monsieur Olivier PONCIN au profit de votre société.

Modalités

Rémunération de la caution d'un montant de 233 333 € relative à l'emprunt du CREDIT AGRICOLE, soit une charge comptabilisée au titre de l'exercice :	1 167 €
Rémunération de la caution d'un montant de 150 000 € relatif au contrat de crédit bail consenti par SUD OUEST BAIL concernant « HARMONY YACHTS », soit une charge comptabilisée au titre de l'exercice :	750 €
Soit un total de charges comptabilisées au titre de l'exercice :	1 917 €

Fait à Paris et Laval, le 22 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Seyvos

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM



François Le Spégnaghe

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015 / 2016

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

OLIVIER PONCIN
Président Directeur Général